lutte ouvrière

HEBDOMADAIRE | PARAIT LE MARDI | N° 334 — SEMAINE DU 21 AU 27 JANVIER 1975 | PRIX : 2 F

QUAND LA JEUNESSE MET L'ARMEE AU PAS

SOUSCRIPTION pour renforcer l'hebdomadaire Lutte ouvrière

Vous connaissez Lutte Ouvrière et ses idées. Ce sont celles d'un mouvement dont les militants sont encore peu nombreux. Mais ce sont aussi des idées avec lesquelles sympathisent des milliers et des milliers de travailleurs, qui l'ont clairement montré en votant pour ma candidature lors des dernières élections présidentielles.

Parmi tous ceux qui vivent de leur travail, nombreux sont en effet ceux qui partagent notre révolte contre cette société soumise à la loi du profit capitaliste, qui partagent nos aspirations à changer la vie, à construire une société nouvelle, où la production sera organisée pour satisfaire les besoins des producteurs, et non une minorité privilégiée, et qui comme nous ne font pas confiance pour changer la société à l'Union de la gauche — dont nous avions d'ailleurs annoncé les dissensions actuelles liées au fait que les partis qui la composent aspirent non à transformer ensemble la société, mais à se voir confier chacun pour son propre compte la gestion des affaires de la bourgeoisie. Nombreux, aussi, sont ceux qui ont voté pour ma candidature parce qu'ils pensaient qu'il était bon, et nécessaire, que quelqu'un dise tout cela.

Mais ce combat que nous avons mené pendant la campagne des élections présidentielles, il n'est pas fini. Avec ses faibles moyens, notre hebdomadaire le continue chaque semaine. Et il est bon, et nécessaire, qu'un hebdomadaire fasse cela.

Pour vivre, pour être présent dans tous les kiosques et librairies, pour atteindre le plus grand nombre possible de lecteurs, pour refléter le mieux possible l'actualité politique, les préoccupations et les aspirations des travailleurs, et surtout pour pouvoir — malgré la hausse incessante des coûts d'impression qui atteint autant les petits journaux que les grands — rester un hebdomadaire bon marché, accessible à tous les travailleurs, même aux plus déshérités (le prix de notre journal, fixé à 2 F en 1969, n'a pas augmenté depuis), notre hebdomadaire a besoin de moyens, de moyens financiers bien sûr, mais aussi de la sympathie et du soutien de tous.

La souscription que nous ouvrons aujourd'hui, c'est l'occasion pour vous de nous aider à diffuser nos idées, et un moyen de nous témoigner votre sympathie. Pour que le journal « Lutte Ouvrière » vive et gagne de nouveaux lecteurs, pour qu'il continue son combat, versez à la souscription.

Arlette LAGUILLER.

REGION PARISIENNE :

Une militante du marché de Bezons, 5 F - Un militant de la LCR, marché de Bezons, 2 F - Pescaud, 10 F - Dubois, 20 F - Nathalite Serrat, employée de bureau, 11 F - Un vieux retraité sympathisant, 5 F - Juliette Ledaux, 10 F - Mère sympathisante, Goussainville, 104 F - Une sympathisante, 100 F - Sylvie et Suzanne, 100 F - Ecologiste pour la liberté d'expression, 20 F - C.J., Créteil, 20 F - C.B., Créteil, 10 F - A. Lietard, Créteil, 10 F - X., Créteil, 10 F - Giuisti, Créteil, 10 F - Jailloux, 100 F - Eric Chaber, 30 F - Martial Legrand, 30 F.

Capimmec (Levallois) : Renault, 20 F - Mignot Yvonne, 20 F - Cattan Annie, 50 F - Sarullo Marie-Jeanne, 20 F - Taieb Edith, 10 F - Berthouloux, 10 F - Verlain Elisabeth, 20 F - Pascal Laurence, 20 F - Chislaine, 10 F - Botton, 20 F - Sausse, 10 F - Tassin, 10 F.

Une amie de Clamart, 16,50 F - Gérard (Clamart), 10 F - P. Joly, Vincennes, 30 F - Rolland, 10 F - Baudon, 10 F - Ronfard Marie, 500 F - Eliane, 10 F - Standardiste, 20 F - Juval, 100 F.

Renault : Martin (Renault DRD), 10 F - Nappe Y (Renault), 10 F - Geist Lich (Renault DRD), 10 F.

VIERZON :

Un instituteur, 30 F - M.S., prof. Educ. Physique, 25 F - G.S., employée de banque, 25 F - Un élève T.S. au LTE, 50 F - Mme Charles, professeur, 50 F - Lefief, ouvrier Unelec, 20 F - Un élève du CTE, 10 F.

TOURS :

Prof. CET, 50 F - Un gars du bâtiment, 18 F - Bernard, 5 F - OS Cadoux, 10 F - Une ouvrière de la MTC, 10 F - Bruno, 3 F - Une aide-ménagère, 5 F.

EVREUX :

Une lectrice, Evreux, 5 F - Marité, 5 F - Jean-Pierre, 10 F.

CHARTRES :

Ouvrier Ponge-Lambert, Maintenon (Eure-et-Loir), 10 F - Dessinateur, 10 F - Educateur, 25 F - Cheminot, 100 F - Employé Océanic, 20 F - Infirmière, 20 F.

MONTEREAU :

Blanchet, 5 F.

ANGOULEME :

Un travailleur de la fonderie Leroy-Sommer, 10 F - Un apprenti d'Angoulême, 6 F - Un professeur de lycée, 20 F - Un lycéen, 2,50 F - Une infirmière, 5 F - Une employée de bureau, 20 F.

BORDEAUX :

Péré Catherine, 50 F.

ISSOIRE :

Cheminot, 30 F - Employé universitaire, 50 F - Ouvrier Michelin D, 5 F - Photographe, 20 F - Raoul, ouvrier de Cegedur, 30 F - P., un travailleur de Cegedur, 20 F - A.T., Cegedur, 30 F - Ouvrier Cegedur, 20 F - Employé Cournon, 50 F.

DIJON - BEAUNE - LE CREUSOT :

Cheminot immigré, 5 F - Decout, 10 F - Une sympathisante, 10 F - Guillot, étudiante, 3 F - Bernard, étudiant, 3 F - T., 10 F - Degrond, 10 F - Mansier, 20 F - Un cheminot qui a voté Arlette, 5 F - C., atelier SNCF Dijon, 7 F - Atelicos VB SNCF Dijon, 5 F - Lycéen, Beaune, 1 F - R., habitant ZUP Beaune, 5 F - Auto-stop Chagny, 0,50 F - SNCF Exploitation Perrigny, 10 F - B., 10 F - Etudiant droit, Dijon, 5 F - Etudiant droit Dijon, 2 F - Etudiant 2e année Ec. Dijon, 5 F - Christian, Dijon, 6 F - Un étudiant, sympathisant, 10 F - Un prof. sympathisant, 10 F.

Un ouvrier de Valti, Montbard, 10 F - Une femme d'ouvrier, 10 F - Un cheminot de Gevrey, 5 F - Un contrôleur de Dijon-Ville, 3 F - Un facteur, 10 F - Un commis, 5 F - Un facteur Roult 4 : 5 F - Pour LO, 5 F - Bukowa, 10 F -Sympathisant, 10 F - Castella, 20 F - Ouvrier Creusot-Loire, 5 F - Mouleur Creusot, 3 F Sympathisant Creusot-Loire, 2 F - Ouvrier à Creusot-Loire Fonderie, 5 F - Institutrice, 5 F - Horticulteurs Foyer des jeunes, 10 F - Jeune travailleur, Dijon, 5 F.

Christine Moselle, 13 F - Colin, Creusot, 10 F - Françoise, prof., Creusot, 10 F - Zaza, 10 F - Brigitte, étudiante en droit, 10 F - Girard A., 20 F - Brioche Christine, 15 F - Professeur, Beaune, 10 F - B. Amichaud, 10 F - Suzon, 5 F - Une travailleuse, 10 F - Mathieu, 10 F - Bonnot, 10 F - Wolf Simone, 100 F - Jouhet, 40 F - Camonin, 20 F - Main, 20 F - Arthur, 50 F - Jojo, 30 F - Carnak, 40 F - Travailleur algérien, 8 F - Loro Daniel, 4 F - Un étudiant en droit, 5 F - Zouck, 1 F - Bardouillet, 1 F - Un ex-CET des Mains d'Or, 5 F - Cauchi (SNCF), 5 F - Un travailleur portugais, 20 F - Une sympathisante, Chalon, 20 F - Un travailleur italien, Chalon, 2 F - Dédé Juju, 50 F - Wallomy Christiane, 5 F - Proutier Limpa, 1 F - M.K., 5 F - Un ouvrier, 3 F - Manœuvre, 3 F.

Un ouvrier Grosse Forge, Le Creusot, 10 F - G. V., Dijon, 50 F - Pasquier, 10 F - Un mouleur de Creusot-Loire, 5 F - Un tourneur de Creusot-Loire, 4 F - Un ETD, Creusot-Loire, 5 F - M.H., 10 F - Aux camarades, 10 F - Un étudiant, 10 F - Bariseau, 10 F - Abdolkh, Comores, 10 F - Un étudiant, 2 F - Un étudiant, 5 F - Un étudiant, 1 F - Un pigeon du prolétariat, 10 F - Pelletier, 10 F - Un exploité, 10 F - Une étudiante, 10 F - Une lycéenne, 5 F - Michel ouvrier électricien, 20 F - Un ouvrier italien, 10 F - Une ouvrière, 10 F - Une secrétaire de publicité, 50 F - Un étudiant sympa, 5 F - Un travailleur des Laminoirs Creusot, 5 F - Un travailleur de Grosse Forge, Creusot-Loire, 5 F - Un travailleur de Grosse Forge, Creusot-Loire, 5 F - Un nettoyeur Acarres, 6 F - Un petit commerçant du Creusot, 3 F - Un cheminot de Villeneuve, 8 F - Belette, Creusot, 10 F - Lousse, Creusot, 22 F - Pedrocchi, 15 F - Raymond, 10 F - Une élève infirmière, 8 F - Deux élèves, Dole, 10 F - Blay Eric, 10 F.

LYON :

Eric Taillandier, 10 F - Un travailleur du Crédit Lyonnais, 50 F - Un travailleur de Normacem, 10 F - J.B., ouvrier Delle, 10 F - J.M., 10 F.

INSA : Villa, 2 F - Gogo, 4 F - Landez, 10 F - Aubert, 10 F - Guyesse, 10 F - Bloch, 10 F.

Tisserand, 10 F - Pierret, 10 F - Magasson, 50 F - Mme Presinski RPT, 5 F - Le grand B., 30 F - Un anar de Berliet, 8 F - Acheteur de Villeurbanne, 3 F - C. Morin, 20 F - M.V., employée Rillieux, 10 F - R.M., employée de banque, 20 F - Toulouze Pierre, 10 F - Guinet François, 8 F - Berillon, 10 F - Un Tunisien, 5 F - Mazin, 10 F.

GRENOBLE :

Marianne Robert, 20 F - Anonyme, 10 F - Copine, 10 F - Soutien lecteur, 10 F - Retraité sympathisant, 10 F.

REGION DE L'EST :

Travailleurs yougoslaves, Sochaux : Stanko, 3,60 F - Voja, 17 F - Bore, 5 F - Mico, 5 F - Marko, 5 F - Mladjo, 5 F - Mica, 4 F - Dobrillo, 5 F - Pepo, 5 F - Mile, 5 F - Milan, 5 F - Bore, 10 F - Un travailleur yougoslave, 4 F - Avdo, 8 F - Dobrivoje, 10 F - Fadil, 10 F - Hamide, 13,40 F.

Peugeot : X, Carrosserie, 10 F - M.G., Carrosserie, 10 F - Pelegrin, Carrosserie, 5 F - Carrosserie, 5 F - Carrosserie, anonyme, 5 F - Carrosserie, sympathisant, 5 F - Militant, Carrosserie, 25 F - Carrosserie, sympathisant, 5 F - Carrosserie, B., CGT, 5 F - Un ouvrier algérien, 2 F - Un ouvrier Carrosserie, 5 F - Y., Carrosserie, 5 F - Sympathisant, 10 F - P., CGT, Carrosserie, 5 F - Ouvrier Carrosserie, 4 F - Ouvrier P.S., 4 F - Ouvrier Carrosserie, 20 F.

Alsthom, Belfort : Enderlin, 10 F - Meillere Patrick, 20 F - Durwell, 5 F - Belot, 50 F - Buzzi, 5 F - François, 6 F - Drouhot, 2 F - Steiner, 5 F - Schoepfer, 5 F - Guinard, 8 F - Guglielmo Gallorini, 10 F - André Monique, 20 F.

Peugeot Sochaux : Vejux, 10 F - Dcimez, 2 F - Andrieux, 2 F - Mackimki, 2 F - Keiflin, 2 F - Grossot, 2 F - Gouranaro, 5 F - Urbanski, 5 F - Perrin Robert, 5 F - Chartre, 5 F - Girard, 1,70 F - Bardin, 5 F - Garret, 2 F - Deduzzi, 5 F- Gozzi, 2 F - Tognacci, 5 F - Wargnier, 200 F - Couroux, 2 F - Fernand, 3 F - Junot, 2,30 F - Barnard, Sochaux, 5 F - Roland, Sochaux, 5 F - Hubert, 5 F - Michel, 5 F - Kinési, 350 F - Famille, 20 F - Bigot, 10 F - Lallemand, 15 F - OS 2, Montage châssis, 5 F - OS 2 retoucheur, 3 F - OS 2, 3 F - Un travailleur, 2 F - Un travailleur, 3 F - Jean-Claude, 4 F - Un lecteur assidu, 30 F - Le Goff, 30 F - Trois travailleurs Peugeot, 70 F - Une étudiante, 20 F - Trois lycéens, 8 F - Un employé, 5 F - Marcel, ouvrier, 10 F - Figini, délégué CGT, 10 F - Truclot R., syndiqué CGT, 10 F - Un ouvrier CGT, 10 F - Un ouvrier CGT, 10 F - Boeschlin, 10 F - Syndiqué CGT, 30 F - Syndiqué CGT, 10 F.

Besançon : M. Morel Robert, 10 F - Un ouvrier Kelton, 3 F - Raymond, décolleteur, 10 F - Un acheteur, 2 F - Christiane Weil, 1 F - La Taupe Rousse, 60 F - Sa pleur, 10 F - Bernadette, 50 F - Alain, 150 F - Ortho, 150 F - Alain, étudiant, 5 F - Ouvrière Lip, 5 F - Une employée, 1 F - Chaîne, 200 F - Un lycéen, 3 F - Un ouvrier, 40 F - Alain, 20 F - Zaza, 2 F - Nanette, 5 F - Un surveillant CES Etupes, 33 F - Ouvrière Lip, 10 F - Mme Marchall, 5 F - Frichet Gérard, 10 F - Frichet Armelle, 5 F - Poulot, 30 F - Ouvrière Lip, 20 F - Ouvrier Rhodia, 50 F - Jean, 100 F - Educateur, 100 F - Educatrice, 100 F - Murcier, 100 F - Lycéen, 4 F - Ouvrier Kelton, 20 F - Jacques, 30 F - Annie, étudiante, 5 F - Etudiant libanais, 6 F - Gérard, étudiant, 10 F - Une ouvrière, 10 F - Jean, professeur, 200 F.

Belfort : Un instituteur, 10 F - Un prof., 10 F - Jean-Marie, 10 F - ACP, 10 F - Jacques, ouvrier Alsthom, 15 F.

Madeleine Szczodrowski, 50 F - Une institutrice d'Héricourt, 50 F - Grosclos, 20 F - Une chômeuse, Audincourt, 10 F.

REGION DU NORD :

Lens : Rascle, 50 F - H.C., 3 F.

Lille : X., 10 F - Un postier, 20 F - Une employée des Chèques Postaux, 30 F - Herbeault, Bâtiment, 50 F - Richard, PTT, 10 F.

Arras-Douai : B.R. Renault, 8 F- D., PTT, 6 F - M., CET, 10 F - F.A., Mineur Déchy, 10 F - P.C., Prospérité Fermière, 10 F - Anonyme, 3 F - Lefevre et famille, 30 F - Guenegan Jean et mineur, 20 F - Sabine, 10 F.

TOTAL A CE JOUR : 7350,50 F

QUAND LA JEUNESSE MET L'ARMÉE AU PAS

QUELQUES jours à peine après le procès des soldats de Draguignan, la manifestation de Karlsruhe a montré que le mécontentement demeurait grand dans le contingent et qu'en dépit des discours officiels, où alternent coups de gueule disciplinaires et déclarations paternalistes, beaucoup d'appelés demeurent déterminés à changer le sort qu'on leur impose à l'armée.

Et les variations d'attitude des responsables, de Soufflet à Massu, niant le problème un jour et dénonçant les « meneurs gauchistes » le lendemain, passant des sourires mielleux aux tentatives de coups de poing sur la table, montrent simplement qu'ils ne voient pas comment reprendre la situation en main.

Quand, en mai-juin 1968, les jeunes avaient ébranlé le régime, tous ceux pour qui la vie de caserne est la plus haute forme de civilisation affirmaient en substance : « attendez qu'ils soient à l'armée, tous ces contestataires, et vous verrez comment on les dressera ».

Eh bien, ils sont maintenant à l'armée, les jeunes manifestants de 1968, ou leurs successeurs, ceux qui, en particulier, manifestèrent contre la loi Debré et contre le service militaire au printemps 1973. Et c'est eux qui sont en train de mettre l'armée au pas.

La lutte des jeunes du contingent ne concerne d'ailleurs pas que ceux qui n'ont pas encore fait leur service militaire ou qui sont en train de le faire. Elle concerne tous les travailleurs. Parce qu'elle prouve qu'on a toujours raison de se révolter contre un ordre de choses injuste, que l'on a toujours tort de se résigner.

Les jeunes ont raison de se rebeller aujourd'hui contre cette tentative d'abrutissement organisé qu'est le service militaire, comme ils ont eu raison de se révolter depuis 1968 contre cette société et ce régime pourri, comme ils ont raison de se révolter quotidiennement, dans les entreprises, contre les conditions de travail et la discipline, c'est-à-dire finalement contre l'exploitation capitaliste.

Ils ne sont pas toujours compris des plus vieux, qui eux aussi pourtant ont voulu un jour que ça change, qui eux aussi ont pensé, quand ils avaient vingt ans, que ce n'était pas possible d'accepter la vie que la société leur proposait, ou plutôt leur imposait, mais qui ont fini, sinon par accepter, du moins par se dire qu'il fallait supporter cela en silence, et qui trop souvent font de leur résignation une vertu, et reprochent aux jeunes de ne pas courber la tête, de vouloir vivre malgré tout.

Oui, nous qui avons dû, bon gré, mal gré, nous faire à cette société, nous avons tort quand nous voulons faire des plus jeunes des « bons citoyens » respectueux des lois et des « bons ouvriers » faisant bien ce que le patron attend d'eux. Et ce sont eux, les jeunes, qui ont raison de ne pas accepter l'oppression et l'exploitation, et qui feront peut-être bien, demain, craquer toute la société capitaliste, comme ils ébranlent aujourd'hui l'armée, comme ils ont failli, en 1968, jeter bas le régime gaulliste.

Les jeunes qui se révoltent aujourd'hui contre cet ordre social injuste, ou contre tel ou tel de ses aspects, sont l'image de notre propre jeunesse quand nous n'avions pas encore renoncé. Et c'est en nous battant à leurs côtés que nous pourrons non seulement améliorer notre sort, mais bâtir le monde plus beau dont nous avons tous rêvé un jour et retrouver, pourquoi pas, nos vingt ans.

Arlette LAGUILLER.

Réunion publique LUTTE OUVRIERE

L'armée permanente : un instrument d'oppression qu'il ne suffit pas de réformer mais qu'il faudra détruire

JEUDI 23 JANVIER 1975, à 20 h 30

GRANDE SALLE DE LA MUTUALITE
24, rue Saint-Victor, PARIS-5e

Les dirigeants chinois préparent la succession de Mao Tse Toung

L'AGENCE « Chine nouvelle » a diffusé le 18 janvier un communiqué annonçant que le « Congrès national populaire » — le parlement chinois — s'est réuni à Pékin du 13 au 17 janvier 1975. Cette nouvelle a, paraît-il, profondément surpris les membres du corps diplomatique en place dans la capitale chinoise, qui surveillaient depuis plusieurs jours le bâtiment du congrès de la place Tien An Men. Deux mille huit cent soixante-quatre députés auraient en effet siégé pendant cinq jours — du moins aux dires du communiqué de « Chine nouvelle » — sans que le moindre signe extérieur ait pu être constaté pendant cette période. Aucune lumière intérieure n'a même éclairé les fenêtres du bâtiment du congrès pendant cette session, en dehors de la séance « finale » qui s'est tenue le soir du 17 janvier. Au point que le correspondant de l'AFP pense que cette session secrète, qui n'a été confirmée par aucun signe extérieur avant le dernier jour, **« confirme l'existence supposée d'un réseau de souterrains reliant le bâtiment du parlement au palais de Chung Nan Hai, la résidence des hauts dirigeants chinois, ainsi que d'installations très complètes d'habitation, tout à fait secrètes, capables de recevoir pendant plusieurs jours des milliers de personnes »** !

Mais la vraie question qui se pose est évidemment celle de savoir les raisons qui ont poussé les dirigeants chinois à organiser cette session parlementaire, qui est non seulement la première depuis dix ans, mais dont tout montre, de plus, qu'elle n'a pu jouer aucun rôle délibératif réel.

En fait, cette session parlementaire apparaît surtout comme une tentative de l'équipe dirigeante actuelle de se voir investie d'une légitimité plus grande aux yeux du peuple chinois, souci qui prend tout son sens dans le cadre du problème de la succession de Mao Tsé-Toung.

Celui qui est depuis 1949 le chef incontesté de l'Etat chinois — bien qu'il n'en ait pas le titre — a en effet 82 ans, sa santé laisse à désirer. (Il n'a d'ailleurs pas assisté — semble-t-il — à cette réunion du « Congrès national populaire ») et le problème de sa succession se pose en fait depuis des années.

Mais c'est un problème bien difficile à résoudre, car dans un régime où pratiquement tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains d'un seul homme, la disparition brutale de cet homme ne peut qu'ouvrir une crise de succession difficile, susceptible éventuellement de menacer l'existence du régime lui-même. Des Etats socialement aussi différents que l'URSS de Staline et que le Portugal de Salazar en ont fait l'expérience au cours du dernier quart de siècle, et toute la vie politique officielle de Madrid est centrée depuis des années sur le problème de la succession de Franco. Préparer la succession de celui qui exerce le pouvoir personnel de son vivant apparaît donc comme la solution la plus sage... à ceci près qu'il n'est pas possible dans une dictature d'investir un homme de la succession du dictateur, sans fabriquer du même coup un concurrent immédiat à celui-ci, comme l'a parfaitement montré, dans le cas de la Chine, la chute brutale de Lin Piao, qui avait été présenté, pendant la révolution culturelle, comme le dauphin de Mao Tsé-Toung.

La seule chose que les dirigeants chinois puissent faire, s'ils ne veulent pas que se reproduise le scénario auquel on a assisté avec Lin Piao, c'est donc de se présenter collectivement comme les successeurs légitimes de Mao Tsé-Toung, et de faire consacrer cette légitimité par des procédés comme cette réunion du « Congrès national populaire ».

La préparation d'une telle succession collégiale ne réglera pas pour autant tous les problèmes, car il est bien évident qu'une telle solution ne peut être viable qu'à court ou moyen terme, mais qu'à long terme les mêmes facteurs qui ont amené la concentration de tous les pouvoirs entre les mains de Mao Tsé-Toung, ne peuvent qu'amener une même concentration de ces pouvoirs entre les mains d'un autre homme. C'est par exemple le processus auquel on a assisté en URSS dans les années qui ont suivi la mort de Staline. Mais la direction collégiale a cependant toutes les chances d'être, pour un tel régime, une étape indispensable.

Nous sommes bien loin, on le voit, d'un régime où les masses travailleuses exerceraient elles-mêmes le pouvoir. Et ce n'est pas la présence, parmi les douze vice-premiers ministres confirmés par cette session du « Congrès national populaire » d'un paysan (le chef de la brigade agricole de Tachai, dont toute la Chine est appelée à suivre l'exemple), et d'une ancienne ouvrière du textile, qui prouvera le contraire.

F.D.

sommaire

EN FRANCE

● Politique intérieure

Page 6
— La réponse du personnel de l'hospice d'Ivry à la visite de Giscard.
— Pétrole : les sociétés opérant en France.
Page 7
— Les circulaires Marcellin-Fontanet en partie annulées.
— La campagne du PC contre le « racket pétrolier ».
Page 9
— Dans les CET.
Pages 10 et 11
— La justice en question.
Page 20
— Du procès des industries pharmaceutiques... à l'atteinte aux droits des assurés sociaux.

● Dans les entreprises

Page 12
— Echos des entreprises, extraits des bulletins Lutte Ouvrière.
Pages 13-14-15
— De nos correspondants d'entreprise.

DANS LE MONDE

Page 4
— Le Portugal avant les élections.
Page 5
— L'Angola va être indépendant.
— Italie : les réactionnaires contre le droit de l'avortement.
— Espagne : grèves et manifestations dans le Nord.

DIVERS

Page 16
— Livres.
Pages 17 et 18
— Feuilleton.
Page 19
— Films - Télé.

Responsable de la publication : Michel RODINSON

Composition : L.I.T.O. 4 ter, rue du Bouloi Département Presse Offset

Impression : Graphie Presse Epinay-sur-Seine

Adressez toute correspondance à **LUTTE OUVRIERE**

B.P. 233
75865
PARIS CEDEX 18

TARIF DES ABONNEMENTS

Ordinaires

	6 MOIS	1 AN
France	30 F	50 F
Etranger	40 F	65 F
Etranger avion	60 F	120 F

Sous pli fermé

France	70 F	130 F
Etranger	80 F	150 F
Etranger avion	de 200 F à 340 F	de 390 F à 650 F suivant pays

Tous les versements de fonds, abonnements et soutiens divers doivent être faits au :

C.C.P. RODINSON
PARIS-6851-10

(Ph. Fotolib)

LE PORTUGAL AVANT LES ÉLECTIONS

LA prise de position des militaires du MFA — détenteur du pouvoir réel au Portugal — en faveur du projet de loi syndicale défendu par le Parti Communiste Portugais, n'a manifestement pas mis fin au différend qui oppose, sur ce terrain, le Parti Socialiste et le Parti Communiste Portugais. Ce différend est public, bruyant, ostensible.

Le Parti Socialiste souhaite la pluralité syndicale au nom de la démocratie, dit-il, car « le syndicat unique, c'est la porte ouverte au parti unique et pourquoi pas à la liste unique aux élections » **(déclaration de Mario Soarez). Le Parti Socialiste a, sur cette question, le soutien du troisième parti de la coalition gouvernementale (le Parti Populaire Démocratique, parti des bourgeois libéraux et centristes) et des évêques, car la polémique en se poursuivant dépasse le cadre du départ.**

Le Parti Communiste, quant à lui, a trouvé l'appui du MES (Mouvement de la Gauche Socialiste), qui vient de se séparer du PS sur sa gauche) et du MDP (Mouvement Démocratique Portugais, c'est-à-dire une formation qui, sous la dictature fasciste, servait de couverture aux partis de gauche et plus particulièrement au PC). Cunhal, le secrétaire du PCP, explique ainsi la position du PCP : « Il n'est pas souhaitable que des forces extérieures au monde du travail puissent intervenir dans les syndicats. Car ces derniers ne doivent pas devenir des instruments des partis politiques. Ce serait affaiblir la capacité de dialogue de la classe ouvrière face au patronat ».

Une seule centrale démocratique, où chacun pourrait s'exprimer, aurait l'avantage de sauvegarder l'unité de la classe ouvrière, disent les militants du PCP, ce qui, sur le fond, est juste. Mais la discussion n'est pas nouvelle, aussi bien au Portugal qu'ailleurs. Et il serait naïf de tenter d'apprécier le désaccord entre PS et PCP à partir d'elle.

Le MFA puis, après lui, le Conseil de l'armée, ont pris publiquement position en faveur d'une centrale syndicale unique. Apparemment, cette prise de position se présente comme un soutien à la position du Parti Communiste. En réalité, on peut se demander si de toute façon les militaires ne souhaitaient pas une centrale syndicale unique dans le Portugal d'aujourd'hui. Certes, cela renforcerait l'emprise du parti le plus implanté dans la classe ouvrière et le mouvement syndical, c'est-à-dire le PCP, mais ne vau-il pas mieux, pour le gouvernement, avoir affaire à un interlocuteur responsable qu'à deux ou trois interlocuteurs concurrents qui pourraient se livrer à une surenchère que les militaires peuvent craindre. Du point de vue gouvernemental une centrale syndicale unique c'est donc aussi une garantie de stabilité et d'efficacité. Un accord engageant le syndicat, engagerait du même coup toutes les forces militantes au sein du mouvement syndical et aurait donc beaucoup plus de chances d'être respecté.

A tel point que l'on peut se demander si c'est le MFA qui vient de prendre position en faveur du projet défendu par le PCP ou si c'est le PCP qui a défendu un projet dont il savait qu'il avait l'accord du MFA.

En fait, au-delà de la polémique entre le PS et le PCP sur le projet de loi syndicale, au-delà des arguments sur la démocratie et le pluralisme, des questions plus politiques, qui portent sur les élections prochaines et sur l'avenir de la Constituante, se trouvent posées.

Ce sont ces élections qui, depuis des mois, dominent l'actualité politique du pays. Apparemment, le Mouvement des Forces Armées, qui représente aujourd'hui la réalité du pouvoir, n'entend pas se présenter aux élections à l'Assemblée constituante. La façon dont les partis font campagne, sont présents dans le gouvernement, le nombre de ministres qu'ils comptent, la place morale qu'ils occupent, n'ont été légitimés par aucune consultation populaire, elles sont dues à la volonté et aux calculs des capitaines. Ce sont ces données qui risquent d'être bouleversées par les élections d'avril prochain.

Or les sondages font apparaître une nette prédominance du Parti Socialiste sur toutes les autres formations politiques qui ont fait jusqu'ici acte de candidature. Le PCP quant à lui ne pourrait compter que sur 15 % des voix. Il est évidemment bien plus difficile au Portugal qu'ailleurs d'apprécier la valeur d'un sondage dans un pays où il n'y a pas eu d'élections libres depuis près de cinquante ans et où l'énorme majorité des électeurs n'a encore jamais voté. Il n'y a aucune comparaison, aucune référence possible avec des consultatations antérieures. Toutefois, mêmes si l'on accorde peu de crédit aux résultats de ces sondages, l'histoire a fourni bien d'autres situations où une poussée à gauche se traduisait d'abord par une victoire des formations les plus modérées. Et dans le cadre du nouveau Portugal tel que s'efforce de le conduire les capitaines, le PS en tant que parti modéré pourrait avoir un avenir parlementaire certain. Le PS estime sans doute aujourd'hui qu'il est le pivot autour duquel se construira la future majorité ; que cette majorité se fasse avec le PCP ou avec le PPD ou d'autres formations plus à droite, cela dépendra des circonstances, mais cela offrira incontestablement des possibilités de résoudre sans crise des situations changeantes et sans mécontenter les impérialismes protecteurs. Le PS, en tout état de cause, estime donc avoir des atouts dans son jeu et offrir ainsi aux capitaines une solution qui réserve l'avenir. Il est donc pour les élections tout de suite.

Pour les mêmes raisons le PCP ne souhaite pas que les élections aient lieu en avril. Officiellement, il demande leur report car les opérations de recensement des nouveaux électeurs ne pourront pas, selon lui, être totalement et parfaitement effectuées dans les délais prévus. En fait, le PCP sait que sa force dans les entreprises et le mouvement syndical ne lui assureront pas forcément une représentation parlementaire correspondante, loin de là. Il craint donc que la situation créée par les élections lui soit moins favorable que celle qu'il vit actuellement au gouvernement aux côtés du MFA. Il le craint d'autant plus qu'une combinaison parlementaire des socialistes avec le PPD ou toute autre formation de droite pourrait le rejeter dans l'isolement. Sa chance reste le MFA. Il a multiplié les déclarations, demandant aux militaires de se présenter aux élections, puis de siéger « hors élections » à la Constituante ou au moins de parrainer un bloc de formations démocratiques à la Constituante, sur un programme de Constitution, bloc dont le PCP ferait évidemment partie. Manifestement, le PCP essaie de se mettre à couvert sous l'aile protectrice du MFA.

Quant au MFA lui-même, qui forme l'aile radicale et jacobine de la bourgeoisie portugaise, il a montré qu'il pouvait et savait gouverner avec le PS et surtout avec le PCP. Cela fait même partie de son projet de formation d'un Portugal nouveau, démocratique, économiquement plus développé. Mais le MFA doit tenir compte de la droite portugaise, de l'Eglise, de la réaction, il doit aussi tenir compte de la situation internationale et d'un éventuel refus de toute collaboration avec les PC qui imposeraient une évolution des rapports entre l'impérialisme US et l'URSS. Il doit donc à la fois ménager et le PCP et le PS et, dans une certaine mesure, la droite. Sa marge de manœuvre est assez mince. Elle peut même se trouver encore rétrécie par le résultat des élections d'avril. Aujourd'hui, le MFA bénéficie d'une position extrêmement favorable, indépendante de la situation des forces politiques dans le pays. Il a le pouvoir, parce qu'il a la force, il y invite qui il veut, il bénéficie d'un consensus populaire extraordinaire. Demain, à l'issue des élections, il devra peut-être tenir compte d'autres formations politiques, d'autres combinaisons possibles, sa tâche en tout cas sera plus difficile et sa liberté de manœuvre plus restreinte. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles on parle au Portugal d'un report des élections, voire d'un ajournement sine-die.

L'expérience démocratique au Portugal peut évidemment survivre aux élections à la Constituante, mais elle peut être infléchie de bien des façons. Reste à savoir comment réagira la classe ouvrière portugaise.

Colette BERNARD.

Contre la répression coloniale en Guyane,

Pour imposer la libération des militants emprisonnés

Meeting : Mercredi 22 janvier, à 20 h 30

44, rue de Rennes, PARIS-6e

Métro Saint-Germain-des-Prés

Organisé par l'Union des Etudiants Guyanais

Meeting soutenu par : le GRS, Combat Ouvrier, Katara, PLR, PSU, UCF-ML, CIP, Révolution ! LO, LCR.

L'Angola va être indépendant :

Une victoire du peuple angolais, mais que réserve l'avenir ?

UN protocole d'accord vient d'être signé entre le gouvernement portugais et les trois mouvements nationalistes angolais qui ont mené la lutte contre l'impérialisme portugais depuis une quinzaine d'années. Il y est prévu que l'Angola deviendra définitivement indépendant avant la fin de l'année et que jusque-là un gouvernement de transition mixte prendra la relève de l'administration portugaise.

Cet accord marque incontestablement un succès pour le peuple angolais qui mène depuis longtemps une guerre de libération nationale contre des colonialistes particulièrement acharnés. La somme de souffrances de misères endurées par les Angolais n'aura pas été vaine, car, sans cette lutte opiniâtre, il y a fort à parier que le régime de Caetano serait toujours en place et que l'empire portugais existerait encore.

Mais, au-delà de cette victoire dont tous les révolutionnaires ne peuvent que se réjouir, quel sort attend l'Angola au lendemain de l'indépendance ? L'accord réalisé entre les trois mouvements nationalistes a permis de trouver une solution politique dans l'immédiat et de conclure un accord avec le gouvernement portugais quant à l'indépendance et au départ des troupes coloniales. Mais à plus long terme cet accord ne règle rien, car les trois mouvements nationalistes ne sont d'accord que sur l'indépendance, puisque, au plus fort de la guerre avec le Portugal, aucun accord même militaire n'a pu se réaliser entre eux.

L'expérience, tant de fois répétée depuis une vingtaine d'années, de l'évolution des pays sous-développés, montre qu'il n'y a pas de place pour une démocratie bourgeoise et que, tôt ou tard, c'est le régime du parti unique qui l'emporte et que le pouvoir se concentre entre les mains d'un seul homme et, bien plus souvent, d'un seul militaire. Cela peut se faire en douceur par l'élimination discrète des concurrents ou de façon sanglante, mais en fin de compte le résultat est le même.

Seul un pouvoir authentiquement prolétarien, se battant pour la révolution socialiste mondiale, pourrait assurer une véritable démocratie dans un pays comme l'Angola. Ce n'est pas la voie choisie par aucun des trois mouvements de libération nationale, qui se placent tous sur le terrain du nationalisme et ne peuvent donc mettre en place qu'un état bourgeois défendant des intérêts diamétralement opposés à ceux de la population laborieuse.

A. LEMART.

Italie : les réactionnaires contre le droit à l'avortement

LA découverte à Florence d'une clinique clandestine pratiquant des avortements a relancé le débat sur l'avortement en Italie, débat timidement commencé à la suite des nouvelles mesures décidées en France.

En Italie, l'avortement est toujours interdit. Et celles qui y ont recours, comme ceux qui aident à les pratiquer, sont passibles de peines de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Mais ce qui a surtout relancé le débat, c'est que le Parti Radical — petit parti extra-parlementaire — a revendiqué publiquement la possession de cette clinique, ce qui s'est soldé par l'arrestation immédiate de son secrétaire général, Gianfranco Spadaccia.

« **Insultes aux lois de l'Etat** », selon le procureur de la République de Florence : « **assassinat** », d'après l'archevêque ; la levée de boucliers de tout ce que l'Italie compte de plus réactionnaire a déjà commencé. Nul doute que tous ces « laissez-les-vivre » à l'italienne auront pour chef de file le Vatican et que la croisade contre la liberté de l'avortement prendra une ampleur plus grande encore que celle contre le droit au divorce il y a quelques mois.

Plus encore en Italie qu'en France, l'Eglise ne se contente pas de vouloir suggérer telle ou telle conduite à ses ouailles, elle prétend l'imposer à tout le pays ; et elle y parvient dans une large mesure. Et l'on connaît le caractère réactionnaire de ses prises de position sur tous ces problèmes : contre la contraception, contre le divorce... quant à l'avortement, n'en parlons pas !

En plein vingtième siècle, l'obscurantisme le plus plat, non seulement a droit de cité, mais il oblige le pouvoir politique à composer avec lui, par l'emprise qu'il a sur l'appareil d'Etat, les classes dirigeantes, et aussi, dans une large mesure, la population elle-même.

Mais, déjà, les prises de position en faveur du droit à l'avortement se multiplient. Une manifestation a suivi l'arrestation de Gianfranco Spadaccia et du personnel de la clinique.

Comme en France à la suite du procès de Bobigny, les partisans de la libéralisation de la loi sur l'avortement tentent de rendre celle-ci caduque : en même temps qu'était découverte la clinique de Florence, la création prochaine d'un centre semblable à Rome était ouvertement annoncée.

En France, il a fallu plusieurs années pour imposer aux réactionnaire de tout poil ce droit élémentaire pour les femmes d'interrompre une grossesse non désirée. Pas plus qu'en France, les forces moyenâgeuses italiennes ne pourront résister si, en dehors des parlements et des discours officiels, se développe un mouvement pour obtenir cette liberté élémentaire.

Jean-Jacques FRANQUIER.

Grèves et manifestations secouent le nord de l'Espagne

DEPUIS l'automne dernier, la crise qui s'étend un peu partout dans le monde frappe durement la classe ouvrière espagnole. La crise de l'énergie, la baisse des ventes, surtout dans l'industrie automobile, l'inflation et le chômage plongent de nombreux travailleurs dans une situation précaire ou même dans la misère.

La décision des patrons de la SEAT de suspendre pendant dix jours, en novembre dernier, l'emploi et le salaire de 20.000 ouvriers, a fait déborder le vase. Le comité de l'entreprise ayant accepté dans un accord avec la direction les retenues de salaires pour fait de grève, les ouvrier refusèrent cet accord et exigèrent la démission du CE. La fermeture de l'usine SEAT, le 4 janvier, a entraîné le 13 janvier une manifestation ouvrière en plein centre de Barcelone. Depuis, grèves et manifestations se succèdent.

L'agitation s'est étendue à d'autres villes du Nord. Près de Pampelune, les mineurs des mines de potasse sont en grève depuis le début du mois. Le 15 janvier dernier, 16.000 ouvriers des faubourgs de Pampelune ont débrayé par solidarité avec les mineurs. Un peu partout dans les provinces du nord de violents affrontements ont opposé la police et les ouvriers. Les gréviste ont dressé des barricades, abattu des arbres et des lampadaires, et brisé les vitres de plusieurs bâtiments publics, tandis que des piquets de grève obligeaient des banques, des bars et des boutiques à fermer. La police a tiré et trois personnes ont été blessées par balle. A Baracaldo, les 12.000 ouvriers des hauts fourneaux de la Biscaye ont tenté de pénétrer dans leur usine lockoutée. Enfin, les 7.000 ouvriers des usines de construction navale d'El Ferrol ont arrêté le travail le 13 janvier.

Franco a beau lancer ses flics contre les grévistes, les ouvriers espagnols ne sont pas décidés à faire les frais de la crise.

C.B.

HOSPICE D'IVRY :

La réponse du personnel à la visite de Giscard

Si la visite de Giscard d'Estaing à l'hospice d'Ivry a pu paraître pour certains un effet de son grand cœur ou pour d'autres une démagogique opération publicitaire, il est sûr que pour le personnel d'Ivry ainsi que pour certains de ses pensionnaires cette visite a fait l'effet d'une gifle, d'un défi lancé à la face de ceux qui connaissent les conditions de travail et de soins dans cet établissement. Giscard n'ignorait pas l'état des lieux pour y avoir fait une visite en février 1974, mais il n'avait sans doute pas jugé bon de prendre de quelconques mesures.

Durant la dernière grève des hôpitaux, en novembre 1974, le personnel d'Ivry avait décidé de rendre le scandale public en organisant une journée portes ouvertes, mais l'administration de l'Assistance Publique signifia qu'elle interdisait ce genre de propagande, la direction de la CGT s'inclinant alors devant le diktat. Mais après la visite de Giscard et devant la colère du personnel, la CGT releva le gant et une trentaine de personnes, membres du personnel, délégués CGT et membres du PCF, dont le maire d'Ivry, se rendirent à l'Elysée le 8 janvier pour porter leurs revendications au président de la République. Ce dernier fut moins aimable que devant les caméras de télévision : pour toute réponse, il envoya ses flics. Une conférence de presse ainsi qu'une opération portes ouvertes furent décidées pour le samedi 11 janvier.

Une fois de plus, l'administration répondit par la force et interdit cette initiative.

Ce jour-là, les flics faisaient le contrôle devant les entrées de l'hospice et les délégués CGT étaient menacés de sanctions s'ils maintenaient leur décision. Néanmoins, trois cents personnes environ se réunirent devant l'entrée principale. Des panneaux d'affichage avec photos à l'appui, dénonçant les conditions d'hospitalisation et de travail, étaient accrochés aux grilles de l'entrée.

Plusieurs personnes intervinrent, dont une aide-soignante et une blanchisseuse qui expliquèrent leur journée de travail, et une élève-infirmière qui dénonça l'enseignement et la formation déplorables qu'elle recevait. Un délégué parla du dégoût de ses camarades de travail à venir travailler à l'hospice ainsi que du problème du personnel de garde et de veille obligé d'utiliser les taxis par manque de transports en commun. Des malades de l'hospice prirent de même la parole pour dénoncer la mauvaise qualité de la nourriture : **« on mange froid et mal ».**

Le maire communiste d'Ivry parla enfin du manque de crédits, attaquant la politique du gouvernement qui préfère attribuer des milliards à Citroën et aux patrons mais qui laisse dans le complet abandon les services publics. Il dénonça entre autre le dénuement de ces vieux travailleurs en retraite qui pourtant ont contribué à produire toutes les richesses de la société.

Mais la presse et la radio ont évidemment consacré moins de place à cette journée qu'au déjeuner du 1er janvier de Giscard.

Correspondant LO

Quand le personnel de l'hospice d'Ivry a fait, le 8 janvier, une visite impromptue à l'Elysée, il a eu droit à un autre comité d'accueil que Giscard quand il s'est rendu à l'hospice d'Ivry. Une drôle de façon de rendre la politesse ! (Ph. AFP)

PÉTROLE :

Les sociétés opérant en France

DANS le rapport de la commission d'enquête parlementaire '(Annexe au procès-verbal de la séance du 6 novembre 1974 ; rapporteur Julien Schvartz (UDR), à la rédaction duquel ont participé principalement des députés UDR et PCF, ce qui est nouveau ce ne sont pas les pratiques des sociétés pétrolières dénoncées mais bien l'existence de ce rapport lui-même.

Il commence par faire l'historique du cartel du pétrole, puis souligne que le pétrole représente à l'heure actuelle 43 % de la consommation énergétique des USA et 66 % de celle de la France, mais que les USA n'importent du pétrole que pour 7 % de leur consommation énergétique et que, sur ce pétrole importé, seulement 15 % provient du Moyen-Orient.

Aussi lorsque le Koweït, Etat peu soupçonnable d' « anti-impérialisme » virulent, inaugura le 16 octobre 1974 la nouvelle vague d'augmentations de la fiscalité touchée par les Etats producteurs et l'embargo sélectif, ce ne furent certes pas les Etats-Unis qui furent touchés.

Au contraire, pour ces derniers, « un relèvement du prix du pétrole présentait l'avantage de réduire la marge de compétitivité des économies européennes », **selon le rapport de la commission d'enquête. Les pays les plus touchés furent la France, le Japon, la Grande-Bretagne et l'Italie. Pour les trusts américains, la hausse permettait aussi** « des investissements massifs dans la recherche et l'exploitation du pétrole domestique et de zones hors Moyen-Orient, un programme nucléaire ambitieux, une remise en ordre dans le domaine du charbon et du gaz, le cas échéant enfin le développement d'énergies de substitution, tels les schistes bitumineux ».

Ainsi la culpabilité des trusts US est largement dénoncée. Mais qu'en est-il de celle de la France ?

D'abord, d'après un rapport de Papon (autre UDR, ex-préfet de police et responsable des morts de Charonne), la hausse du pétrole n'aurait entraîné en France que 2,7 % de hausse des prix, alors que la hausse de l'ensemble des prix avouée chaque année est de 15 %.

Et d'après le rapport de la commission, la fiscalité de l'Etat producteur représenterait désormais 28 % du prix de l'essence et celle de l'Etat français 37 % (alors qu'en 1971 elles en constituaient respectivement 7 % et 48 %).

Ensuite, il pose la question du contrôle de l'Etat français sur les importations pétrolières, pour conclure que « même à l'échelle plus restreinte de groupes tels que la CFP et ELF, il est loin d'être sûr que le contrôle de l'Etat soit réel », **malgré sa participation au capital (35 % pour la CFP).**

Quant aux pratiques en vigueur dans l'industrie pétrolière, elles sont connues : liens étroits entre de hauts fonctionnaires et les P-DG des trusts, exemptions d'impôts, hausses sans rapport avec celles du pétrole brut, partage illégal du marché, etc. Le rapport cite encore quelques exemples : mise en tutelle étroite des propriétaires des stations-services, obligation pour Air-France de capituler devant les compagnies pétrolières et d'accepter une soudaine hausse du carburant, lutte contre les entreprises indépendantes de régénération des huiles usagées qui mettaient en concurrence les huiles produites par les compagnies, lutte qui s'est terminée par la victoire de ces dernières qui ont fait passer cette industrie sous leur contrôle.

Mais le rapport est loin de tout dénoncer et il cherche à couvrir la responsabilité du gouvernement actuel et de ses prédécesseurs, sa complicité bien réelle avec les compagnies pétrolières. Quant à faire croire, comme le PCF s'y emploie, qu'il suffirait de changer de gouvernement pour mettre un terme à la dictature des compagnies pétrolières, sans poser le problème de s'attaquer à l'ensemble de la société capitaliste et à son Etat, c'est préparer encore de beaux jours à la mafia du pétrole.

Pierre BUISSON.

Ce rapport vient d'être publié aux éditions « 10/18 ».

LES CIRCULAIRES MARCELLIN-FONTANET EN PARTIE ANNULÉES

DONNANT raison à un travailleur, M. Antonio Da-Silva, qui avait déposé deux recours contre la circulaire Marcellin du 24 janvier 1972 et la circulaire Fontanet du 23 février 1972, et qui demandait qu'on lui accorde sa carte de travail conformément aux modalités d'avant 1972 ; le Conseil d'Etat vient d'annuler certaines dispositions de la circulaire Fontanet-Marcellin.

Ces circulaires exigeaient, pour obtenir une carte de séjour, la présentation d'un certificat de logement et d'un contrat de travail ; la carte de séjour était alors délivrée, mais seulement pour la durée du contrat de travail. Ce qui mettait les travailleurs immigrés totalement à la merci de leur patron, puisque la perte de l'emploi pouvait amener l'expulsion pure et simple. D'autre part, l'objectif du gouvernement était de rendre l'immigration dépendante de la situation générale de l'emploi dans le pays, en exigeant du travailleur qui demandait la régularisation de sa situation la preuve (attestation d'offre d'emploi par le bureau de l'agence locale pour l'emploi) que son employeur avait bien embauché en priorité des Français ou des étrangers vivant déjà en France.

Ces dispositions ont donc suscité, au cours des deux années écoulées, de nombreuses luttes de la part des travailleurs immigrés, manifestations, grèves de la faim de travailleurs menacés d'expulsion. Et le gouvernement avait déjà été amené à reculer : le successeur de Fontanet, Gorse, avait dû, en juin 1973, suspendre provisoirement pour trois mois l'application de la circulaire (pour permettre aux travailleurs entrés clandestinement avant juin 1973 de régulariser leur situation), et avait un peu atténué la circulaire en accordant un délai général de trois mois entre l'expiration du contrat de travail et celle de la carte de séjour. Cet aménagement ne supprimant pas les clauses principales des circulaires, la lutte a continué.

Mais, si aujourd'hui le gouvernement abandonne enfin des mesures qu'il n'a jamais réellement pu appliquer à cause des protestations, il n'a pas changé pour autant de politique envers les travailleurs immigrés : d'abord le Conseil d'Etat a refusé d'annuler une des dispositions des circulaires, celle qui permet aux autorités administratives de refuser un travail dans une profession ou une région où il y aurait des difficultés d'emploi, créant ainsi une discrimination légale à l'embauche entre travailleurs immigrés et français. Puis surtout, depuis juillet dernier, le gouvernement français a suspendu l'entrée de travailleurs immigrés en France. Car la bourgeoisie envoie chercher en Espagne, au Portugal, en Afrique ou ailleurs des centaines de milliers d'hommes pour les amener travailler et suer du profit dans ses usines, mais elle se réserve le droit de fermer les frontières ou même d'expulser purement et simplement ceux qu'elle a fait venir, quand elle en a moins besoin.

Dans la lutte pour l'égalité des droits entre les travailleurs français et immigrés, l'annulation des circulaires Marcellin-Fontanet n'est qu'un premier succès.

Olivier BELIN.

La campagne du Parti Communiste contre "le racket pétrolier" : organiser les travailleurs victimes du racket !

LE 10 janvier dernier, le Parti Communiste consacrait le quart d'heure de télévision, qui lui avait été accordé sur la troisième chaîne, à dénoncer le racket pétrolier. C'était le coup d'envoi d'une vaste campagne que le parti a décidé de lancer en s'appuyant sur le rapport de la commission d'enquête du Parlement, le rapport Schwartz (publié dans la collection 10/18).

Il est certes bien facile pour le gouvernement de rendre les pays producteurs de pétrole responsables de la hausse des prix, de l'inflation, bref de toutes les difficultés économiques. D'abord, l'Etat français lui-même prélève des taxes exorbitantes sur les produits pétroliers (plus de 1 F par exemple sur un litre de super). Quant aux compagnies pétrolières, elles réalisent, elles, des superbénéfices en utilisant leur situation de monopole pour se partager le marché et imposer leurs prix, et sur ces bénéfices énormes elles ne payent que des impôts dérisoires. Il y a seulement quelques jours, le 17 janvier, le président de BP-France était justement inculpé (à la suite d'une plainte remontant à 1971) pour avoir exercé « une action sur le marché dans le but de se procurer un gain qui ne serait pas le résultat du jeu naturel de l'offre et de la demande ». D'autres inculpations de dirigeants de compagnies pétrolières doivent suivre.

Ainsi, alors que le gouvernement prêche l'austérité aux travailleurs, alors que l'heure est aux restrictions pour les consommateurs, les grandes compagnies se remplissent les poches. Et le scandale des compagnies pétrolières n'est qu'un exemple, car dans cette société, tous les grands trusts dictent leur loi et l'Etat est à leur service à tous.

Aujourd'hui le Parti Communiste met tout son poids dans la balance pour dénoncer le racket pétrolier, pour montrer que nombre d'augmentations sont iniques et que, quand l'essence augmente, le gaz augmente, le fuel augmente, ainsi que tout ce qui en découle, c'est pour remplir un peu plus les poches de l'Etat et des grandes compagnies ; que la hausse des prix n'est due que pour une part infime à la simple répercussion des augmentations du prix du pétrole.

Voilà des vérités qui sont bonnes à dire. Le Parti Communiste les a dites à la télé, il va les redire en collant des centaines de milliers d'affiches, en distribuant 8 millions de tracts, en organisant des dizaines de réunions publiques, en vendant massivement un numéro spécial-pétrole de **l'Humanité-Dimanche** contenant un dossier de 28 pages sur la question.

Mais il ne suffit pas de dénoncer le scandale. Il faut aussi organiser la défense de la population travailleuse contre ce racket dont elle est victime. C'est une campagne active de refus de paiement des hausses que le Parti Communiste et toutes les organisations politiques et syndicales de la classe ouvrière doivent mettre sur pied. Comme en Italie, où les syndicats ont organisé avec succès dans de nombreuses villes le refus de payer l'augmentation des tarifs publics du gaz, des transports en commun, des charges locatives, il est possible de résister au racket du gouvernement et des grands trusts. Et si le Parti Communiste consacrait autant d'énergie à aider les travailleurs à s'organiser et à se défendre contre le racket qu'il compte en consacrer à la dénonciation du scandale, le gouvernement devrait reculer. Si son objectif était de défendre véritablement les intérêts de la population laborieuse, voilà ce qu'il ferait. Il en a les moyens.

Dominique CHABLIS.

La fin du tunnel ?

Ainsi, le tunnel sous la Manche ne sera pas construit. Le gouvernement anglais vient de décider d'abandonner le projet qui, paraît-il, coûtait trop cher. Et pourtant, et le gouvernement britannique et le gouvernement français n'avaient pas hésité, en d'autres occasions, à pousser à terme des projets eux aussi fort coûteux et dont l'utilité était bien plus contestable. A commencer par le Concorde et autres babioles dispendieuses destinées au confort des plus riches. De toute façon, abandonné ou pas, le tunnel sous la Manche coûtera cher... aux contribuables, puisque l'Etat français et l'Etat britannique devront verser entre 500 et 600 millions de francs aux sociétés chargées de sa construction. Ce ne sont pas elles qui payeront la casse due aux erreurs de pronostics des gouvernements. Elles pourront consacrer les capitaux frais ainsi récupérés à des investissements dans d'autres affaires. Car dans le monde des affaires on ne travaille pas sans filet.

Par contre les travailleurs, aussi bien ceux qui étaient employés à la construction du tunnel que ceux qui pouvaient espérer trouver un emploi grâce au développement économique de leur région provoqué par sa mise en service, en particulier les travailleurs du Nord, n'auront pas la même chance.

Cette affaire est significative. Car de l'argent, il y en a, par exemple pour traiter ce fameux « marché du siècle » qui concerne l'achat de plusieurs centaines de chasseurs-bombardiers. On hésite entre le YF 16, le YF 17, ou les Mirages chers à monsieur Dassault, mais surtout chers aux contribuables français, mais aucun des gouvernements concernés ne se pose la question de la rentabilité d'une telle dépense. Pourtant, les trous que ces engins de mort risquent de causer coûteront bien plus cher en argent, en misère et en sang que le creusement du tunnel sous la Manche. Mais quand il s'agit d'un projet qui permettrait de faciliter la communication entre les peuples, on se met à calculer, on invoque la situation économique.

C'est tout un symbole. Le capitalisme, c'est cela. Un système dépassé, et depuis bien longtemps. Qui vit tout comme au siècle dernier, derrière des frontières qui sont autant de barrières destinées à protéger les intérêts des patrons « nationaux » contre les patrons nationaux d'en face. Un système qui s'équipe d'engins capables de porter la mort à plus de 2.000 kilomètres à l'heure mais qui se refuse de construire un tunnel de 40 kilomètres. Un système dont il faudra creuser la tombe, pour la libre circulation du genre humain.

Réunions publiques de lutte ouvrière

VALENCE
Vendredi 24 janvier, à 20 h 30
Salle du Polygone, avenue Foch

ORLEANS
Meeting : Vendredi 31 janvier, 20 h 30
Salle Hardouineau (près mairie)

BORDEAUX
Vendredi 31 janvier, à 20 h 45
A l'Aiglon, place Puy-Paulin, Bordeaux

"Face à la crise, que proposent les révolutionnaires ?"

SOCHAUX
Samedi 1er février, à 20 h 30
Salle du Prado

TOULOUSE
Jeudi 23 janvier 1975, à 20 h 30
Salle du Sénéchal

"L'armée permanente, un instrument d'oppression à détruire"

Bourgogne-Électronique (Dijon) :

Nouvelle intoxication au nickel carbonyl

L'usine Bourgogne Electronique de Dijon, filiale du trust Thomson-CSF, fait régulièrement parler d'elle en intoxiquant au nickel carbonyl une partie de son personnel ;

— Février 1973 : les émanations touchent trois ateliers et provoquent l'hospitalisation de plusieurs dizaines de personnes. La direction se contente de boucher les aérations et d'interdire l'ouverture des fenêtres ;

— Juin-juillet 1974 : nouvelles émanations provocant des évanouissements quasi-quotidiens pendant plusieurs semaines dans l'atelier Misset ;

— Septembre 1974 : intoxication, pour des raisons « accidentelles », d'un atelier jusque-là préservé.

La direction se décide enfin à tenir ses engagements et met en place un four de crémation des vapeurs toxiques. Il fonctionne depuis décembre 1974 et en l'espace d'un mois, il a réussi à intoxiquer très gravement tous

(Ph. L.O.)

les travailleurs du bâtiment F, sorte de petite poudrière où se font les manipulations de produits chimiques très toxiques, voire explosifs, dont le nickel carbonyl, et cela par des OS qu'on n'a pas avertis des précautions à prendre. Car à peine installé, le four présente des défaillances techniques et refoule les vapeurs toxiques dans le bâtiment F au lieu de les éliminer.

La vie des travailleurs du bâtiment F est en danger ! Car si on ne connaît pas tous les effets du nickel carbonyl sur l'organisme, on sait que des travailleurs en sont déjà morts et que la concentration sanguine à ne pas dépasser est de 0,40 microgrammes par cent millilitres de sang.

Or nos camarades en ont jusqu'à 5 microgrammes. L'un d'entre eux, gravement atteint, est hospitalisé. Nul ne sait quel sera le sort des autres dans les mois à venir. Mais la direction de la Bourgogne Electronique se moque éperdument des travailleurs qu'elle empoisonne. Elle se donne droit de vie et de mort sur ses salariés et ne cherche pas à le cacher puisqu'elle réclame du sang neuf et renouvelle l'équipe défaillante du bâtiment F par des volontaires (?) issus de la maîtrise pour faire des « essais » (?) sinon explique-t-elle, c'est le chômage pour les ateliers dépendant du bâtiment F...

On a peine à croire à tant de cynisme et de mépris pour la vie humaine mais, finalement, c'est tous les jours que le capitalisme sacrifie sur l'autel du profit.

Correspondant LO.

Peugeot (Sochaux) :

Les handicapés physiques se sont fait respecter

Dans la semaine qui a précédé les jours chômés de fin d'année, la direction du secteur Emboutissage avait annoncé aux ouvriers handicapés physiques du secteur des petites presses qu'environ une trentaine d'entre eux allaient être mutés sur des presses plus grosses, les 150 tonnes. Aussitôt les travailleurs de ce secteur cessaient le travail et allaient demander des comptes à la direction en délégation. Cela voulait dire en effet pour eux des conditions de travail encore plus pénibles. Ils font de 500 à 3.000 pièces à l'heure selon les machines et cela dans une intensité de bruit de 110 décibels, sur ce que la direction appelle des postes « aménagés », « doux ». Les seules améliorations apportées ces derniers temps, c'est le port de casques diffusant de la musique douce pour des ouvriers dont certains sont déjà partiellement sourds !

Mais la nouvelle mesure de la direction a cette fois-ci dépassé les bornes. Comme la première entrevue avec la direction n'avait donné aucun résultat, les travailleurs avaient voté le principe d'un arrêt de travail immédiat, si un seul d'entre eux était muté sur les presses de 150 tonnes. Et c'est ce qui s'est produit mercredi 15 janvier. Deux ouvriers sont envoyés aux presses de 150 tonnes, aussitôt les trente travailleurs de l'équipe arrêtent le travail et ils tiennent bon jusqu'à 13 heures malgré toutes les pressions et les menaces faites par la direction.

Finalement, la direction a dû céder sur un certain nombre de points et donner des garanties aux travailleurs des petites presses : il sera tenu compte du dossier médical et chaque travailleur aura la possibilité de refuser le poste si celui-ci lui paraît trop dur à tenir.

Même si la direction n'a pas vraiment traité sur le fond du problème, c'est-à-dire sur le maintien aux petites presses, les travailleurs étaient contents d'avoir obtenu la garantie qu'ils ne pourraient pas être mutés sans leur consentement et ils sont bien convaincus que ce n'est que par leur lutte qu'ils ont fait reculer la direction. Il reste de toute façon à faire respecter dans les faits les garanties promises.

Hôpital de la Croix-Rousse (Lyon) :

L'administration criminelle

Depuis un an, la situation du centre des Insuffisants respiratoires ne cesse de se dégrader. Ce service est l'un des plus importants de l'hôpital de la Croix-Rousse à Lyon. On y soigne les malades qui ont une déficience respiratoire grave : accidents respiratoires aigus, dus en particulier à des accidents de la route, au tétanos, à la poliomyélite, ou à des méningites, par exemple. Ce service est le seul, dans les hôpitaux publics de la région, mis à part l'hôpital militaire, où sont rassemblés le maximum de moyens techniques, de compétences médicales pour soigner ces malades.

Sur les vingt-cinq infirmières prévues au cadre, il n'en reste à ce jour que huit. Progressivement, pour faire face à cette situation, les médecins ont dû fermer des lits : aujourd'hui, sur trente-deux lits, seuls onze lits sont occupés. Tous les jours, les médecins refusent l'admission de malades, très souvent dans un état grave, et il est de règle de ne pas admettre les malades âgés. Récemment, treize malades de moins de cinquante ans ont été refusés en trois jours. Aussi ces malades sont-ils envoyés à l'hôpital militaire Desgenettes, seul autre hôpital de la région où ils peuvent être soignés, mais qui, lui aussi, est maintenant saturé.

Le personnel du service a invité une journaliste pour lui exposer la situation du service. La presse en a parlé ainsi que la radio. Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'administration n'a pas apprécié la « publicité » faite à cette situation. En fait, elle se moque complètement du sort des malades et ne fait rien pour trouver du personnel. Elle compte sur la sortie des infirmières de l'école en février.

Il est probable que ces nouvelles infirmières seront envoyées en priorité dans ce service, ainsi que dans le service des brûlés, à Grange-Blanche, qui est lui aussi fermé. Mais cela ne changera rien au problème général du manque d'infirmières. En effet, toutes n'ont pas un engagement dans les Hospices Civils, et parmi celles qui en ont un, certaines sont en train de le racheter pour aller travailler dans le privé. On peut aussi prévoir que beaucoup démissionneront au bout d'un ou deux ans, comme c'est le cas actuellement. Alors, quand on sait que rien qu'à la Croix-Rousse, qui n'est pas un très gros hôpital, il manque une centaine d'infirmières, on voit tout de suite que la situation, loin de s'améliorer l'année prochaine, ne fera encore qu'empirer.

Correspondant LO

A Pinguely - Creusot-Loire (Saint-Chamond) :

Grues : dangers publics

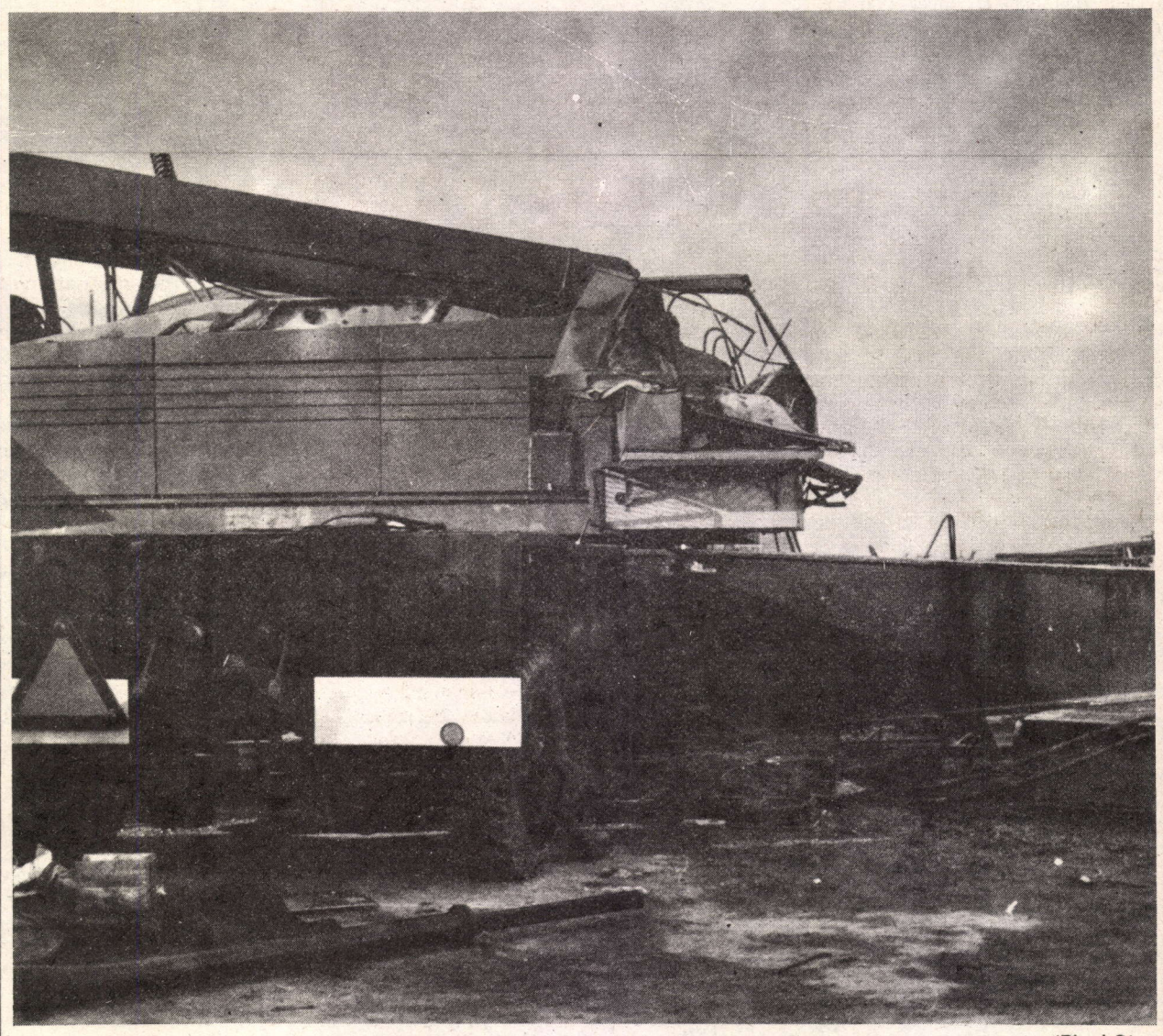

La cabine de la grue après l'accident. A quelques secondes près, un mort. (Ph. LO)

Mardi 7 janvier, les travailleurs du terrain d'essais des grues Pinguely de Creusot-Loire ont échappé de peu à la chute de la flèche d'une grue, capable de soulever des charges jusqu'à 200 tonnes.

Pour essayer la grue en charge, on lui fait soulever des blocs de béton. Suspendue, cette charge s'est mise à se balancer de gauche à droite et de plus en plus, ce qui a provoqué la rupture de la flèche qui s'est abattue sur la cabine du conducteur. Celui-ci n'avait eu que le temps de sauter hors de la cabine et de traîner par le fond du pantalon un compagnon qui se trouvait près de là, ignorant le danger. Tous ceux qui se trouvaient à des dizaines de mètres aux alentours se sont éparpillés.

Ce n'est pas la première fois qu'un tel accident se produit. Mais la direction n'a pas encore prévu de réelles protections pour les compagnons qui procèdent aux essais, et laisse même des ouvriers risquer leur vie en travaillant près de ces engins lors des essais.

Correspondant LO.

DANS LES CET

● CET Ligner (PARIS-20e) :

Du pain sur la planche

Ligner est une ancienne usine désaffectée « miraculeusement » transformée en CET-prison. 260 élèves y viennent chaque jour. Mais une de ces journées a été, en 1974, celle de la grève des élèves, qui en avaient vraiment « ras-le-bol » des conditions qui leur étaient faites. Immédiatement, l'établissement a été fermé. Nous avons posé nos revendications. Après une grève qui dura plusieurs semaines, l'administration céda le panneau d'affichage... avec affichage réglementé ! Mais surtout elle manifeste un peu plus de considération pour ceux qu'elle avait tendance à considérer comme des enfants jusque-là.

En tout cas, cette année, c'est la même pagaille que l'année dernière. Nous avons bien sûr une liste de revendications très longue, avec, en tête, notre volonté d'avoir un foyer pour nous réunir, la reconnaissance du droit de lire la presse de notre choix.

Ces revendications, il va nous falloir maintenant les faire appliquer.

● CET Jemmapes :

La sécurité à la tête du client

Dans le Xe se trouve notre « CET »... ou du moins ce qui en tient lieu. Six étages. Au 1er : une école de coiffure et des usines de toutes sortes. Au 2e : le CET, des usines. Au 3e : le CET, des usines. Au 4e : des usines. Au 5e : les ateliers du CET, des usines. Au 6e... des usines !

Imaginez cela. Nous sommes déjà presque en usine, et en plus, nous subissons un régime d'interdictions spéciales aux collégiens. Les élèves du CET n'ont pas le droit de fumer, et cela, soi-disant pour des raisons de sécurité. Mais cela concerne-t-il tout le monde ? Eh bien non, pour la direction, les profs et tous les ouvriers de la cité, il n'y a pas de raison de sécurité qui tiennent ! Pourtant, l'année dernière, ce droit nous était reconnu (pour les 3e année). Et c'est seulement depuis que la direction a découvert que les bouteilles d'acétylène entreposées dans la cité risquaient d'exploser et les stocks de papier de brûler.

Les mégots des élèves ne sont pas plus dangereux que les autres ! De deux choses l'une : ou bien fumer ne représente aucun danger et la mesure prise par la direction n'est qu'une simple brimade ; ou bien fumer est un réel danger, et dans ce cas, il y a toutes raisons de s'inquiéter. Si un simple mégot suffit pour déclencher un incendie, cela signifie que l'on se moque de notre sécurité depuis des années et que la direction est alors bien mal placée pour nous faire la morale !

● CET-LT Colbert (LORIENT - Morbihan) :

L'arbitraire est roi !

Au CET-Colbert de Lorient, un élève de 1re du lycée technique vient d'être renvoyé. Le motif officiel de ce renvoi ? Il a redoublé sa seconde ; donc il devrait suivre facilement en première ; or ses notes sont insuffisantes ; donc « à la porte » !

Mais derrière ce faux prétexte, il y a le fait que dans le lycée, tout élève dont la tête ne revient pas à la direction peut se retrouver à la porte sans plus d'explications. D'autres renvois sont d'ailleurs annoncés pour le mois de janvier 1975, et les menaces pèsent sur tous les élèves qui « ne se tiennent pas bien tranquilles » selon les mots mêmes de l'administration.

Quand l'un de nous est renvoyé, il lui est conseillé de se rendre à l'Agence Nationale de l'Emploi, alors que sur Lorient il y a déjà beaucoup de chômeurs et pas beaucoup d'emplois.

Face à l'arbitraire de la direction du lycée, à part une petite minorité de professeurs qui nous défend, les autres restent silencieux au Conseil de discipline (les mêmes d'ailleurs qui nous traitent de « moutons »). Sont-ils là pour enseigner ou pour brimer ?

Outre le refus de ces renvois arbitraires, nous exigeons :

— que cessent les avertissements pour indiscipline ou manque de travail, distribués à la tête du client et qui, au troisième, entraînent le renvoi ;

— que la nourriture soit mangeable et suffisante (pas de boulettes grasses ou moisies qui intoxiquent), c'est-à-dire que les crédits soient suffisants (le budget de 1975 a déjà été entamé en décembre dernier car celui de 1974 était utilisé) ;

— enfin, que l'hygiène à la sortie des ateliers soit correcte : on nous distribue des demi-pastilles de savon pour restreindre les frais, alors que l'attribution d'une pastille entière ne serait pas de trop pour que nous sortions propres.

● CET du Marais (STRASBOURG) :

Un enseignement au rabais

Au CET du Marais à Strasbourg, les conditions de travail n'ont pas changé et sont toujours aussi mauvaises. En Electro-Mécanique, par exemple, les fils électriques avec lesquels nous faisons pratiquement tous nos câblages sont des restes des câblages précédents que nous devons d'abord récupérer dans la poubelle. Cela nous fait perdre une à deux heures sur la journée.

L'administration nous lance toujours la rengaine du travail bien fait, alors qu'elle ne nous en donne même pas les moyens.

Cela montre bien combien les CET sont les parents pauvres de l'enseignement, et à notre détriment.

● CET J.M.-Jacquard (LYON-OULLINS) :

Foyer-fantôme

A la rentrée, on nous a obligés à verser une somme de 25 F pour « les activités du foyer socio-éducatif » ; même les non-intéressés ont été tenus de verser leur part. En fait de foyer, les activités se déroulent au « réfectoire » le jeudi après 16 h 15 uniquement. Nous ne disposons pas librement du peu de matériel destiné à notre « évolution culturelle ». Nous en sommes encore à nous demander à quoi servira notre argent ; pour nous, nous l'estimons bel et bien perdu. Mais le pire, c'est que nous ne bénéficions pas des travaux que nous exécutons ; nous avons seulement le choix entre l'achat et l'aide bénévole à la surveillance pour la vente...

De plus, une salle de permanence pour les heures d'étude, où nous pourrions travailler librement, à J.-M. Jacquard, cela n'existe pas ! En effet, aux heures libres, nous sommes expédiés dans une salle nommée « foyer socio-éducatif » où se trouvent cinq tables, des placards renfermant des livres et deux haut-parleurs diffusant les airs préférés de Babar, la surveillante générale. Pour travailler là-dedans... ! Avec l'arrivée des temps froids, pour ne pas rester dans la cour aux heures des repas, le seul lieu où nous puissions nous abriter, c'est cette salle (appelée foyer ou permanence suivant les cas). Précision importante : seuls les premiers arrivés y trouvent une place, les autres ont toujours la possibilité de « s'aérer »...

● CET de BOURGES :

On se moque de nous

Au CET du lycée agricole de Bourges, dix-huit filles de deuxième année et trente-cinq filles de première année préparent un BEPA 2C option sanitaire et sociale.

Hélas, si nous obtenons ce diplôme, il ne sera d'aucune utilité. En effet, il n'est pas reconnu par le ministère de la Santé et il ne correspond pas au niveau de l'Education nationale.

On prétend en effet que nous n'avons pas suivi un enseignement convenable pour passer un BEP social-sanitaire.

Nous n'avons donc, après deux ans d'études au-delà du BEPC, que deux issues :

— soit devenir aide-familiale en milieu rural,

— soit entrer dans une école d'aide-puéricultrice.

Or, lorsque nous nous sommes inscrites dans cette section, personne ne nous a averties de cela.

Il s'agit d'une véritable tromperie dont nous sommes les victimes !

● CET de BAGNEUX :

Un avant-goût de l'usine

Dans les ateliers, c'est l'insécurité totale. La plupart des tours ne sont pas munis de carters de protection, si bien que les accidents sont fréquents. Récemment, un camarade de première année a eu le doigt déchiqueté sur un tour et il a dû être hospitalisé. Il n'y a pas de pompes à lubrifiant et nous sommes obligés de refroidir la pièce usinée à l'aide d'un pinceau et d'une vieille boîte de conserve contenant le lufribiant.

Les lunettes et les filets de protection ne sont pas obligatoires et il est fréquent de recevoir un copeau dans l'œil ou dans la figure.

Evidemment, pour l'administration, c'est plus facile d'accuser les élèves de maladresse que de respecter les règles élémentaires de sécurité.

● CET de RUEIL :

Rien de nouveau

Au CET de Rueil, nous retrouvons les problèmes qui se posent partout dans l'enseignement technique.

Sur les machines, la sécurité est insuffisante. Sur les perceuses, les étaux n'ont pas de fixation et nous sommes obligés de les tenir à la main.

Dans un certain nombre d'ateliers, on se retrouve parfois à deux sur un poste : pendant que l'un travaille, l'autre regarde. En ajustage, lorsque l'on a besoin d'un foret, on est obligé d'attendre que le copain d'à côté ait fini de s'en servir.

Le fonctionnement du foyer dépend uniquement de notre argent, l'administration ne versant absolument rien.

La cantine nous coûte 240 F par trimestre et lorsque nous sommes absents, et donc que nous n'y mangeons pas, nous ne sommes pas remboursés, ce qui est un vol manifeste, d'autant plus que la qualité de la nourriture est plutôt douteuse.

Quant à la discipline, le surveillant général qui s'appelle « conseiller d'éducation » « conseille » les élèves en les mettant au coin, ou en les collant et rétablit les effectifs du CET en renvoyant chaque année un certain nombre d'élèves.

LA
EN C

Le point de vue des socialistes

DE nombreux magistrats, des avocats de renom, des ministres, jusqu'au Figaro qui titrait récemment à propos du procès Goldman « La justice ou la fiction de la vérité », mettent l'institution judiciaire en question. En général d'ailleurs, ils le font au nom de la « justice » elle-même. Et c'est vrai, qu'il suffit de prendre au mot la bourgeoisie avec ses propres principes pour la prendre en flagrant délit de forfaiture.

Or, la justice mérite bien mal son nom. Comme le dit un magistrat parisien quelque peu contestataire et spirituel : « Tout le monde connaît, en gros, les structures et le mode d'emploi de l'institution qu'on appelle la « justice ». Ce nom de baptême est à lui seul une manipulation. Il ne vient pas à l'idée d'appeler Placide un bouillant homme de guerre, Constant un coureur de jupon... Aimé un monstre répugnant, pas plus que d'écrire « Lingerie féminine » sur l'enseigne d'une fabrique d'armes ». Effectivement. Mais il appartient à la bourgeoisie, experte en la matière, d'avoir érigé la tartufferie au rang d'un principe de gouvernement.

Il suffit donc de brandir sous le nez des bourgeois leurs propres principes, pour condamner irrémédiablement leur société. Non seulement les citoyens ne sont jamais « égaux devant la loi », mais la « loi triche », comme dit « L'Internationale ». Car la loi ne connaît qu'un seul type de citoyens, les propriétaires, les possédants, les seuls qu'elle protège.

En tant que révolutionnaires socialistes, nous nous devons, effectivement, de prendre la bourgeoisie au mot, et montrer par là la distance énorme qui existe partout dans ses propres institutions entre ce qu'elle dit et ce qu'elle fait. C'est le meilleur moyen de faire éclater la vérité, de la rendre évidente, et de contribuer ainsi, comme l'écrit un avocat d'extrême-gauche « à la montée de la légitime révolte de tous les brimés, de tous les humiliés, de tous les opprimés ».

Mais, à la différence des libéraux bourgeois, nous ne condamnons pas le système judiciaire au nom de la vraie « justice ». Car il n'y a pas de vraie ni de bonne justice. La justice est une institution qui est née avec la société de classes, qui est destinée à la préserver et qui devra disparaître avec elle.

LES ORIGINES HISTORIQUES

Tout d'abord, la justice n'a jamais visé à rendre la société plus juste. Cette tâche n'a jamais appartenu qu'aux opprimés et aux révolutionnaires. « Rendre la justice », cela n'a jamais signifié rendre équitable ce qui ne l'est pas, mais uniquement punir impitoyablement ceux qui enfreignent les règles admises de la société, c'est-à-dire l'ordre social en vigueur. Depuis les origines de la civilisation jusqu'à maintenant, l'exercice de la « justice » n'a jamais en fait signifié autre chose que l'exercice du « châtiment » social et de la répression en général. Et c'est en prenant progressivement la forme d'une répression publique, au-dessus des classes, que la violence institutionnalisée des classes dominantes a pu prendre cet aspect « impartial », au-dessus des classes, en un mot « juste » que l'on appelle la « justice ».

La forme embryonnaire la plus grossière et la plus primitive de la « justice » remonte aux vendettas, ces vengeances collectives entre clans et familles bien antérieures à l'apparition de la propriété privée. A ce stade de développement social, les hommes mettaient tout en commun, y compris les offenses, en transformant l'offense individuelle en offense collective. La vengeance collective était le premier devoir de la communauté : « Que l'outrage soit puni par l'outrage ! Que le meurtre venge le meurtre ! Mal pour mal ! ». C'est la sentence de ces temps anciens que l'on retrouve dans les tragédies grecques.

Plus tard, cette espèce de code d'honneur collectif de la vengeance qui prenait déjà l'aspect d'un devoir sacré, fut supplantée par la loi du Talion : « Vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent ». Avec le Talion, la vengeance collective est réduite à la vengeance de la force publique contre le seul individu fautif qui doit subir un dommage personnel rigoureusement identique à celui qu'il a commis.

Le Talion est la première forme qu'a prise la justice proprement dite. C'est là qu'on peut y voir la signification réelle de la « peine », y compris de cette peine moderne et civilisée qu'on nomme la « privation de liberté ». Mais imposer une peine, un châtiment, quel qu'il soit, c'est faire expier le « coupable », autrement dit se venger sur sa personne de l'offense qu'il a commise. Et tout ce qui dans la justice évoque « l'égalité », n'est en fait que l'égalité dans le châtiment. Or, infliger une « peine », que ce soit au nom d'un devoir sacré, de Dieu ou de l'application de la « juste » loi, cela ne vise jamais à amender rationnellement l'individu, ni à le réintégrer dans la société. Bien au contraire. « Faire justice », c'est avant tout faire payer, en mettant d'une façon ou d'une autre l'individu coupable au ban de la société.

La seule différence réelle entre le Talion et des peines modernes, c'est qu'au lieu d'identifier le châtiment à la faute, la peine moderne est « tarifée » proportionnellement à la faute. La justice « équitable », c'est l'application de « peines équitables ». Mais autant dire qu'en rendant justice, la société se « venge équitablement ». Et cela relève plus de la barbarie que de la civilisation. Et en tout cas, cela n'a jamais rien eu à voir avec la conception socialiste des rapports entre les hommes.

C'est d'ailleurs pourquoi l'idéal du prolétariat n'est justement pas de « rendre la justice » ni même de « faire justice », c'est-à-dire d'exercer une vengeance sociale. Son but c'est uniquement d'abolir les sources de l'inégalité sociale en abolissant les classes elles-mêmes, pour construire une société qui soit à la mesure de l'homme et qui puisse, enfin, se passer de justice.

Car, comme le disait Paul Lafargue : « La révolution communiste, en supprimant la propriété privée et en donnant à tous les mêmes choses, affranchira l'homme et fera revivre l'esprit égalitaire. Alors, les idées de justice, qui hantent les têtes humaines depuis la constitution de la propriété privée, s'évanouiront comme le plus affreux cauchemar qui ait jamais torturé la triste humanité civilisée ».

LA JUSTICE PROLETARIENNE

Dans la mesure où le prolétariat s'érigera en classe dominante, il exercera aussi pendant toute la période de transition au socialisme sa « justice », une justice de classe. Mais, pour la première fois, elle ne sera pas basée sur la défense de la propriété privée, mais au contraire sur la défense du patrimoine collectif de toute la société. Toutes ses valeurs juridiques en seront par là-même bouleversées. La justice prolétarienne, à la différence de la justice passée, reconnaîtra pleinement son caractère dissuasif et coercitif de classe. En tant qu'organe de la dictature du prolétariat, elle donnera au prolétariat, au même titre que les autres organismes de la dictature (milices, comités, soviets,...) tous les moyens non seulement politiques, mais en l'occurrence « juridiques » d'affronter dans les meilleures conditions l'ennemi de classe. Et l'on verra s'exercer alors la « justice » au service de la population partout justement où sous le règne du capital on la cherchait en vain : dans les usines, les quartiers et partout où le prolétariat contrôlera la vie sociale.

Quelles seront les formes concrètes de cette justice prolétarienne ? Il ne nous appartient pas de le prévoir dans les détails. Tout dépendra en fait des formes que prendra la dictature prolétarienne, du rapport de forces dont elle bénéficera ou pas. Mais ce que l'on peut dire, c'est qu'elle n'aura pas besoin de l'énorme appareil bureaucratique et spécialisé jusqu'à l'absurde de la justice bourgeoise. Qu'elle n'aura pas besoin « afin d'éviter les erreurs judiciaires » comme disent les bourgeois, de multiplier les instances judiciaires, instances dont le seul but est en fait de permettre aux possédants de profiter de toutes les possibilités de la procédure car ils disposent de temps, d'argent, d'avocats mercenaires, tout en décourageant les plus démunis.

La justice prolétarienne n'aura pas besoin de s'embarrasser non plus d'une procédure judiciaire compliquée, obscure et inaccessible aux gens simples. Car elle n'aura pas besoin de faire échapper l'exercice de la coercition juridique au contrôle populaire ; bien au contraire, elle aura besoin de ce contrôle direct, qui sera sa meilleure garantie contre tout « abus ». La justice « populaire » aura enfin un sens, non pas en tirant parti des préjugés les plus bas et des réflexes sociaux les plus dégradants d'un public de jurés, comme cela se passe dans les cours d'assises actuelles, mais parce que les juges prolétariens, élus et révocables, auront avant tout à juger des litiges qui concernent effectivement et au premier chef la population travailleuse, sous son contrôle étroit.

Enfin et surtout, la justice prolétarienne renoncera d'emblée à tout esprit de vengeance. Son rôle essentiel, ne sera plus, comme ça l'était pour la justice bourgeoise, de « punir », c'est-à-dire de « tarifer » les peines en fonction des « fautes ». Car elle n'aura que faire de se « venger » de gens dont le seul crime est d'avoir été pervertis par la société bourgeoise. Bien sûr, en tant qu'organe de la dictature prolétarienne, elle aura pour un temps encore recours inévitablement à la « peine ». La peine, uniquement dissuasive, n'aura d'autre fonction que d'éviter la récidive. Les mesures « pénales » que la dictature prolétarienne sera probablement contrainte de prendre à ses débuts, abandonneront tout le caractère irrationnel, inutile, corrupteur de l'ancienne justice et ne retiendront qu'une réparation effective du dommage, quand c'est possible, et de plus en plus se résumeront à la simple désapprobation publique.

Car cette « justice » prolétarienne, qui n'en est déjà plus une au sens classique du terme, aura pour vocation de « s'éteindre » à l'exemple de l'appareil d'Etat prolétarien, en substituant progressivement aux « jugements » la simple réprobation publique de plus en plus efficace au fur et à mesure que les classes disparaîtront et que la conscience sociale des hommes, leur responsabilité sociale, s'élèveront.

Quant aux véritables inadaptés sociaux, ils ne relèveront que des compétences médicales et non du « jugement » des hommes.

Les magistrats et les juristes les moins bornés de la société bourgeoise placent déjà dans leurs revendications bon nombre de ces transformations. Certains d'entre eux contestent même les principes barbares, indignes d'hommes véritablement civilisés sur lesquels est fondée la justice bourgeoise. Seulement, leurs revendications, dans la société bourgeoise, ne relèvent que du rêve. Car ce n'est pas la justice, qui ne fait que refléter et protéger une société barbare et injuste, qu'il faut changer, mais la société elle-même.

Huguette CHEVIREAU

● Une doub

CONTRAIREMENT à ce que l'on pense, la bourgeoisie ne dispose pas d'une justice, mais de deux. Côté jardin, la justice civile, côté cour, la justice pénale. Deux mondes, deux styles bien différents.

La justice civile tranche les litiges entre particuliers. Elle a affaire au citoyen « adapté », « social », en un mot, au bon citoyen. D'ailleurs, le sujet type du code civil, c'est le père de famille, propriétaire bien sûr (de quoi pourrait donc se plaindre un citoyen qui ne possède rien ?) et de préférence propriétaire immobilier. Pour avoir recours aux tribunaux civils il faut de l'argent, disposer de bons avocats et de spécialistes éminents. Les entreprises, les sociétés ont pour la plupart leurs conseils juridiques, leur services de « contentieux » qui à force de fréquenter la maison acquièrent des compétences redoutables qui les amènent à dicter tout naturellement à l'avocat ce qu'il doit plaider.

Cette justice civile roule quasi uniquement sur les litiges de propriété. Seule justice où il est réellement question de faire valoir ses droits d'une manière positive, elle ne concerne pratiquement que les possédants et les travailleurs n'y ont recours que très exceptionnellement. La magistrature est déférente, prudente et attentive à l'égard des parties en présence. On s'y retrouve entre gens du

● Peut-on

CERTAINS, comme les membres du « syndicat de la magistrature » créé après 1968 et qui reconnaissaient que « *le riche est bien adapté à notre système judiciaire, tellement bien d'ailleurs que ce système paraît avoir été conçu spécialement pour lui* » prétendent néanmoins, sans être à une contradiction près, faire en sorte que la « *loi soit appliquée avec la même vigueur pour tous les justiciables, qu'ils soient P-DG ou manœuvres* ».

D'autres voudraient qu'on élise les juges, que l'avancement des magistrats se fasse à l'ancienneté et non sur note du supérieur hiérarchique ou instaurer la gratuité de la justice (sans voir que ce sont essentiellement les possédants, principaux usagers de la justice civile, qui en bénéficieraient encore le plus). D'autres encore, selon le scandale judiciaire du moment, voudraient réformer la détention préventive, ou lever le secret de l'ins-

Les petits m

DANS l'affaire Goldman, c'e une cour d'assises, et donc u tribunal populaire, qui s'est pr noncée. » C'est Jean Lecanu qui parle, l'actuel ministre de la Ju tice. Le verdict de ce tribunal « p pulaire » ? La réclusion criminelle vie pour avoir commis trois hold-up être seulement soupçonné, sans preu ves, de meurtres. Cela en dit long su l'imposture que représente le carac tère « populaire » de ces tribunau sous le prétexte qu'on y fait participe neuf petits-bourgeois pleins de suffisan ce, dignes représentants de cette ma jorité silencieuse qui ne s'exprime qu' l'ombre des prétoires ou sous la pro tection des CRS et n'élève la voix qu pour crier sa haine à l'encontre de « fauteurs de troubles ».

En outre, ce verdict particulièremen sévère a sensibilisé l'opinion sur l composition de ces fameux jurys et su

JUSTICE QUESTION

…le justice de classe

même monde et on n'y rend moins la « justice » qu'on y traite affaires. C'est, en somme, la justice de première classe.

Côté cour, la justice pénale. C'est tout différent. On y fait d'abord comparaître un autre type de citoyen, qui, à vrai dire, n'en est déjà presque plus un : un délinquant présumé qui a toutes les chances d'être un « asocial », un « danger public », qu'on place facilement en détention préventive. Ici, on ne ménage pas, on sévit. On ne transige pas, on réprime. On y « fait justice ». Cette justice pénale, c'est le lieu consacré où les magistrats sont tenus de « défendre la société ». Pas moins. Qui condamnent-ils et envoient-ils en prison ? Un chiffre suffit : les gangsters et les grands criminels réunis constituent moins de 1 % de la population carcérale de ce pays.

Ailleurs, bien sûr, le plus légalement du monde, on expulse des vieillards de leur logement, on compromet la vie et la santé de milliers de travailleurs dans les usines, on confisque et détériore la nature pour la seule raison qu'on a des milliards à sa disposition pour spéculer sur les terrains... Mais, selon la loi, ce ne sont pas là des délits.

Mais contre quels dangereux individus cette justice pénale si spectaculaire nous protège-t-elle donc ? Des voleurs de bouteilles vides (4 ans de prison ferme pour l'un d'eux en 1964 à la 10e Chambre du Tribunal Correctionnel de Paris), des voleurs à la tire, des escrocs minables, des prostituées, des paysannes illettrées terrorisées et désespérées qui ont tué leur bébé à la naissance, et encore et surtout, des petits voleurs, l'essentiel de la population carcérale.

Cette justice pénale ne vise donc que la délinquance en fait la moins dangereuse pour la société dans son ensemble : les cas marginaux, les malades, les inadaptés, les désespérés, les laissés-pour-compte en général. Ceux dont on fait des boucs émissaires. Ceux qui constituent ce contingent officiel de délinquants sur lesquels il est facile de faire se défouler les rancœurs du public, pendant qu'on laisse le champ libre aux véritables fauteurs de crimes, de misère et d'injustice. Toute atteinte à la propriété privée, aussi mineure, aussi dérisoire soit-elle, est impitoyablement réprimée. Car à défaut de protéger la société, il faut bien protéger les possédants.

Dissuasive, cette justice-là ? Oui, dans une certaine mesure : mais seulement envers les petites gens, les honnêtes gens, les gagne-petit et tous ceux qui n'ont jamais pensé vivre autrement qu'en travaillant et qui n'ont pas les moyens d'exploiter qui que ce soit mais qui, par contre, songeront peut-être bien un jour à en finir avec ce monde inique.

H.C.

(Ph. Fotolib)

…a réformer ?

truction. Chaque avocat, chaque magistrat se sent plus particulièrement concerné par l'iniquité de tel ou tel aspect de la législation. A examiner successivement toutes ces propositions de réforme, nul doute que, de l'appareil judiciaire il ne resterait pas grand-chose de bon à garder. Ce qui en soi est déjà démonstratif.

Mais peut-on parler sérieusement de réformer la justice ? S'agit-il même de faire le procès tardif de celle qui de tout temps a protégé les possédants et humilié un peu plus les opprimés ?

La parerait-on d'attributs plus démocratiques, en élisant les juges, en supprimant la tutelle omniprésente du Parquet, en tirant effectivement au sort les jurés de cours d'assises par exemple (toutes mesures auxquelles les révolutionnaires socialistes ne sont pas opposés, bien au contraire)... que la justice n'en resterait pas moins un appareil répressif au service des exploiteurs et qu'elle deviendrait simplement un peu plus hypocrite.

En fait, il n'y a rien à attendre de sérieux dans cette société d'une quelconque réforme de la justice. Il ne faut évidemment pas compter sur les gens à qui elle sert pour réformer une imposture. Ils ne peuvent, au mieux, que vouloir la rendre plus crédible.

Car, comme le dit très bien Denis Langlois, avocat contestataire qui pour sa part se refuse à jouer les réformateurs dans son excellent livre *« Les dossiers noirs de la justice » : « Pourquoi une société fondamentalement injuste se doterait-elle d'institutions visant à sa disparition ? Pourquoi les privilégiés se suicideraient-ils collectivement ? La fameuse nuit du 4 août 1789 a montré qu'on ne renonce en fait qu'aux privilèges que l'on a déjà perdus... On ne corrige ni ne répare une balance qui penche toujours du même côté, parce qu'elle a été construite précisément pour pencher de ce côté ».*

…ystères de la justice populaire

leur mode de sélection. Giscard d'Estaing lui-même a parlé de réexaminer les règles de désignation des jurés, pour que le jury d'assises représente *« le plus fidèlement possible le corps social »*. Il ne le représentait donc pas vraiment jusque-là, comme on nous l'avait fait croire.

A supposer que la désignation des jurés se fasse désormais de façon plus démocratique, cela ne changerait pas grand-chose au caractère des cours d'assises qui n'en resteraient pas moins des tribunaux bourgeois, ne serait-ce que parce que c'est les lois de la bourgeoisie qu'ils seraient chargés d'appliquer.

Ceci étant dit, il semble bien que jusqu'à présent, les magistrats et les notables qui participaient aux commissions qui désignent les listes des jurés possibles se soient entourés de toutes les garanties possibles et imaginables pour obtenir des jurys sur mesure. On ne prend jamais trop de précautions.

En témoigne la perplexité d'un ténor du barreau de Marseille, Emile Pollak, qui dans son livre *« La parole est à la défense »* pose des questions sur quelques petits mystères troublants concernant la composition des jurys du « peuple » actuels.

« Le recrutement des jurés est pour moi un mystère. Les listes d'où ils sortiront sont, je crois, proposées par les maires et contrôlées par les juges d'instance. C'est la théorie. Mais quelque chose me laisse toujours profondément rêveur : c'est que, dans un département comme celui des Bouches-du-Rhône, avec une ville comme Marseille, donc plusieurs millions d'habitants, la cour d'assises ne peut pas être pourvue facilement de jurés. C'est énorme ! Et pourtant cela doit être puisqu'on arrive, d'une session à l'autre, à retrouver des gens qui ont déjà été jurés plusieurs fois ! Des jurés professionnels, en quelque sorte...

Dernièrement, à Aix-en-Provence, dans une affaire que je plaidais, on m'a signalé un juré qui avait siégé dans l'affaire de Puyricard, un autre dans un autre procès. J'en ai revu qui avaient été en fonction il y a deux ou trois ans... C'est incompréhensible. Comment cela peut-il se produire ? Il existe une liste de cinq cents ou six cents noms, d'où l'on extrait par tirage au sort vingt-quatre noms... Les chouchous, c'est les petits boutiquiers, les placides retraités (de quoi ? La Cour de cassation permet qu'ils ne disent pas de quel emploi), des petites gens sensibles à la peur du méchant bandit, qui vont se trouver écrasés par la majesté de la cour, la personnalité du magistrat et qui ne comprennent pratiquement rien à ce qui se passe sous leurs yeux. (...)

Un jour, dans une cour d'assises que je ne veux pas désigner, j'ai plaidé que les aveux avaient été arrachés à mon client par la violence. Le soir même j'ai appris qu'un juré avait dit : « Cet avocat, il faudrait le foutre au bloc. » *C'était un commissaire de police à la retraite. Je n'avais pas été curieux au moment du tirage au sort. (...)*

Un jour que, machinalement, devant un retraité, j'avais dit : de quoi ? l'homme se tourna vers moi et répondit malicieusement : — Retraité de la gendarmerie. Maintenant, je sais que mon compte est bon. Allez-y, récusez-moi ! »

Sans commentaires.

PARTICIPATION BIDON

pour sourire un peu

● *CHAUSSON BRISSONNEAU (Creil)*

Nous avons reçu, à l'entête d'Inter Expansion, un relevé individuel concernant le fonds commun de placement. Encore un avatar de la participation.

Si la participation nous rapportait autant d'argent (et immédiatement disponible !) qu'on nous envoie de kilos de paperasses la concernant, nous serions millionnaires depuis longtemps.

Malheureusement, on est loin du compte. Pour faire sérieux, on nous envoie en effet des « relevés individuels » qui nous tiennent au courant de ce que deviennent les quelques francs qui seront notre bien dans quelques années, comme si nous étions de véritables capitalistes. (Des capitalistes qui se lèvent bien tôt !)

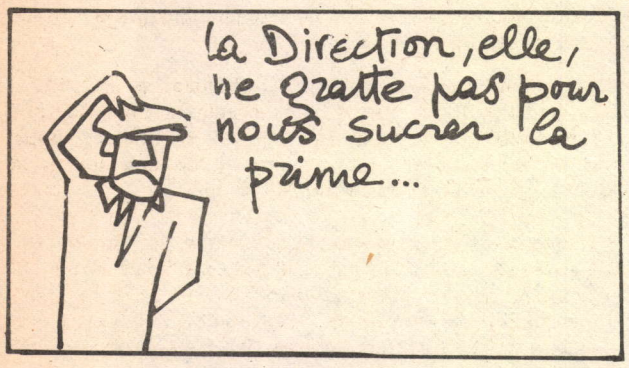

Tout ça fait partie du cinéma de la participation. Mais des tonnes de papier ne suffiraient pas plus à nous y faire croire.

Enfin, on peut toujours en rire.

nous participons, les patrons profitent

● *ERICSSON (Colombes)*

Chacun de nous possède, au titre de la participation, un compte bloqué par Ericsson. Voici donc une petite somme qui soi-disant nous appartient mais dont seul le patron dispose.

On peut réclamer cette somme d'argent dans des circonstances exceptionnelles, telles le départ en retraite, un mariage ou un décès.

Seulement la direction se garde bien d'informer le personnel de ses droits.

Ainsi, le mois dernier, un travailleur immigré qui partait en retraite ne savait pas qu'il avait droit de toucher sa participation. Informé par un délégué, il a réclamé, mais il devra encore attendre un mois avant qu'on lui règle son dû.

De même, quand un mariage ou un décès survient, il faut faire des pieds et des mains pour avoir son argent.

La direction nous confisque notre argent. Mais si elle ne nous le rend pas immédiatement quand nous y avons droit, cela s'appelle de l'escroquerie.

ABSENCE DE LIBERTÉ ET MOUCHARDAGE

bien prompt pour accuser

● *COMPTEURS SCHLUMBERGER (Montrouge)*

Sur le rapport du gardien-chef, un travailleur des Compteurs s'est vu signifier huit jours de mise à pied. Il aurait « sorti du matériel » : un pantographe. Le gardien-chef, quant à lui, aurait vu sa voiture au pied du monte-charge, pour y mettre l'appareil.

L'ennui est que ce jour-là le travailleur en question était en autocar. Cela prouverait, si cela était nécessaire, que le rapport du gardien-chef était faux.

La direction n'a fait ni une ni deux et a emboîté le pas au gardien, accusant immédiatement ce travailleur de vol, sans chercher à vérifier. Evidemment, pour les patrons, les travailleurs doivent être suspectés.

Devant la protestation des organisations syndicales, la direction a vite fait marche arrière et annulé la sanction prévue.

il y a politique et politique...

● *THOMSON-CSF (Gennevilliers)*

Ceux d'entre nous qui sont passés devant les panneaux CGT de G1, lundi après-midi, ont eu la surprise de voir une affiche rabattue avec la mention « Censuré ». Le censeur était en l'occurrence la direction de G1.

Il s'agissait d'une affiche appelant à la solidarité avec les trois soldats de Draguignan. Mais, voyez-vous, appeler à cette solidarité, c'est « faire de la politique ». Et c'est le prétexte invoqué par la direction pour faire retirer l'affiche.

A l'usine, surtout pas de politique ! nous disent les patrons. Pourquoi donc ? Parce que produire en série les équipements des Crotale et autres engins militaires pour cette même armée qui poursuit les trois de Draguignan, choisir d'utiliser notre travail à des choses aussi nuisibles que des engins de mort, ce n'est pas de la politique ?

Ce droit de nous occuper des affaires de tout le monde et que la direction prétend nous interdire une fois passée la porte de l'usine, alors qu'elle a tous les droits, il nous faudra l'imposer.

POLITIQUE PATRONALE = LICENCIEMENTS POUR LES UNS, HEURES SUPPLÉMENTAIRES POUR LES AUTRES

un licenciement crapuleux

● *SNCF (Tours-Saint-Pierre-des-Corps)*

A Vierzon, un camarade attaché groupe VII vient d'être licencié, alors qu'il n'était pas encore commissionné. Aucune faute professionnelle ne lui est reprochée. Les motifs de licenciement sont du genre « cheveux longs », « tenue négligée », « manque d'intérêt pour son travail », etc.

En fait, ce qui lui est reproché, c'est essentiellement son comportement et ses idées, tant il est vrai que, pour la SNCF, quiconque ne rentre pas dans le rang ne peut être que dangereux et donc bon à licencier.

Cette affaire montre, s'il en était encore besoin, que la SNCF se comporte exactement comme un patron privé, n'hésitant pas à licencier un travailleur combatif qui la gêne.

Nous devrons rester vigilants pour empêcher tout licenciement.

marche ou crève !

● *CHAUSSON (Gennevilliers)*

Vendredi dernier, un travailleur de la RU a été licencié, parce qu'il n'arrivait pas à faire les nouvelles cadences.

En octobre, la direction l'avait mis à fermer les portes ; puis elle l'a remis à son ancienne place, en lui demandant de faire 35 pièces au lieu de 30. Les délégués ont demandé à voir les gammes de cadences : le chef de service a refusé de les montrer.

Voilà comment la direction Chausson, qui se dit libérale, met à la rue un travailleur qui faisait depuis cinq ans le même travail.

Après, elle pourra toujours prétendre qu'à Chausson on s'arrange pour ne pas licencier pour une baisse de production comme c'est le cas à la RU.

On voit comment la direction s'arrange !

Elle arrive même à licencier un camarade pour un manque de cadences, à un moment où justement les charges de travail baissent.

Chapeau !

non aux heures supplémentaires

● *MASSEY-FERGUSON (Marquette-lez-Lille)*

Un certain nombre de camarades viennent faire des heures supplémentaires le samedi. Certes, ce n'est pas pour satisfaire « les impératifs de production », comme la direction les nomme si élégamment, mais pour arrondir leurs fins de mois.

Un tel comportement de débrouille individuelle est incorrect, car il nous nuit à tous. A nous, mais aussi à ces travailleurs qui viennent faire des heures.

Car c'est ce qu'attend la direction : en fait « d'impératifs de production », les heures supplémentaires lui permettent de ne pas embaucher de personnel supplémentaire — ce qui ne serait pas du luxe — et de se payer de la production à bas prix.

Mais cela permet également aux patrons de ne pas nous augmenter puisque, disent-ils, avec quelques heures en plus « vous pouvez vous en tirer ».

Eh bien, non ! Accepter des heures supplémentaires, c'est accepter un marché de dupes qui nous divise et ne profite finalement qu'à la direction.

Les heures supplémentaires, c'est quelques billets en plus pour quelques-uns, mais pas de salaire du tout pour d'autres.

n'admettons pas un seul licenciement !

● *SNCF (Dijon)*

Depuis quelques semaines, la SNCF licencie et fait pression sur les auxiliaires pour qu'ils démissionnent : une vingtaine de camarades immigrés ont déjà été touchés.

Nous ne devons pas admettre que la direction prive de leur gagne-pain certains d'entre nous et leur famille.

Tolérer qu'elle s'en prenne aux plus vulnérables, les auxiliaires, c'est admettre demain qu'elle procède à d'autres licenciements.

Cela est d'autant plus scandaleux que les accidents se multiplient, que de plus en plus de camarades paient de leur vie le manque d'effectifs.

A travers ces licenciements, ce que la direction a choisi, c'est de nous faire travailler avec des équipes encore plus incomplètes, c'est-à-dire de nous faire prendre encore plus de risques.

C'est pourquoi nous sommes tous touchés et pas un d'entre nous ne doit admettre un seul licenciement.

PAGAILLE SUR LES PRIMES

un véritable vol

● *SAGEM (Argenteuil)*

Une quinzaine de travailleurs n'ont pas reçu la totalité de leur prime dite de « gratification », prime représentant environ un mois de salaire. C'est de 400 F à 1.500 F qui leur ont été retenus.

La raison en est que ces travailleurs avaient refusé de se prêter à la « cérémonie » de la poignée de main dans le bureau de Vêtu. La direction avait, dans une note publiée avant les fêtes, annoncé que la prime de « gratification » ne leur serait remise que s'ils allaient la chercher dans la main de Vêtu. Elle a finalement reculé sur ce point et abandonné cette position indéfendable.

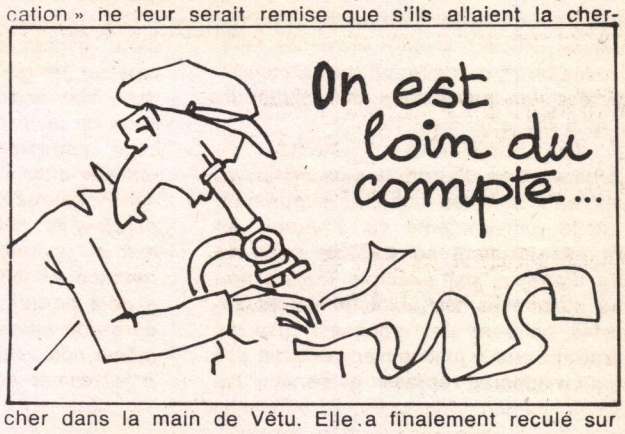

Mais les quinze retenues arbitrairement effectuées sont tout aussi scandaleuses et inadmissibles. Il s'agit tout simplement d'un vol.

Cet argent volé, la direction de la SAGEM devra le rendre. On n'est plus au temps où les patrons pouvaient se permettre ouvertement et impunément des amendes sur le salaire, selon leur bon plaisir !

la direction se paye notre tête !

● *ERICSSON (Colombes)*

La paye, en temps normal, c'est déjà la pagaille, mais cette fois, ça dépassait les bornes.

Depuis ceux qui ont eu droit aux erreurs sur le complément du treizième mois (il manquait jusqu'à 1.000 F à certains) jusqu'à ceux qui n'ont eu ni leur feuille de paye ni leur paye en temps voulu et qui ont dû courir pendant deux jours pour la récupérer, en passant par ceux qui cherchaient leur paye... d'octobre, et même les ouvrières au rendement dont aucune n'a eu sa fiche récapitulative !

Nos camarades de la paye ne sont nullement responsables de la pagaille, bien au contraire, elles font ce qu'elles peuvent. Et c'est à la direction de se débrouiller pour que nous puissions toucher notre paye, intégralement, en temps et en heure. Car c'est un vrai scandale que d'être obligés de courir pour toucher notre dû.

dans les entreprises...

Compteurs Schlumberger :

516 postes supprimés

La nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre mercredi dernier : l'annonce en a été faite par la direction au CCE (Comité central d'entreprise) : 280 postes supprimés à l'usine de Montrouge, 72 à celle d'Abbeville, qui viennent s'ajouter aux 98 à Poitiers et aux 66 à Besançon, déjà prévus.

Cela fait quelques mois que la direction avait décidé cette réduction d'effectifs (pendant le même temps elle

(Ph. L.O.)

refusait toute réduction d'horaires revendiquée par les syndicats).

Le prétexte officiel : l'EDF a réduit ses commandes de compteurs. En réalité, il s'agit de continuer à restructurer l'usine de manière profitable (augmentation du chiffre d'affaires prévu pour 1975 : 14 %).

Dès l'annonce faite au Comité central d'entreprise, la CGT prend l'initiative d'organiser des assemblées dans les secteurs.

Puis le lendemain jeudi, un important rassemblement, à l'appel de tous les syndicats (CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC). Dès l'embauche, 600 à 700 personnes (sur les 2.700 de Montrouge) se rassemblent devant les bâtiments de la direction. On y décide d'aller manifester sur-le-champ dans Montrouge : la moitié des travailleurs présents (300 à 400) défilent sous la pluie jusqu'à la mairie, où l'adjoint reçoit notre protestation contre les licenciements. A cause de la surprise et de l'inquiétude, l'ambiance est plutôt grave.

Voilà ce que nous annonce la direction : pour éviter un plus grand nombre de licenciements, elle ramène les horaires du groupe Schlumberger à 40 heures (pour certaines usines, cela fait 1 h 30 de réduction). Elle assure que la perte de salaire que cela représente sera compensée, en deux fois, étalée sur un an.

Les travailleurs, dans la manifestation, ne l'entendent pas tout à fait de cette oreille ; ils scandent :

— **« réduction des horaires - maintien des salaires »,**

— **« non aux licenciements ».**

Certains pensent qu'avec une semaine de 36 heures, il n'y aurait aucun licenciement, puisque la direction veut réduire les effectifs de 10 %.

Après la manifestation et pour le lendemain, les syndicats ont décidé de faire des assemblées dans les secteurs. La première a rassemblé la quasi-totalité des travailleurs du secteur ; on y a discuté de ce qu'il était possible de faire : manifestation au Siège social, débrayages, etc.

Avant de se séparer, les travailleurs présents décident d'aller demander à la direction du secteur des garanties, comme quoi il n'y aurait pas de licenciements. Tous se dirigent alors vers le bureau du directeur ; celui-ci, surpris, ne pouvant plus sortir, est obligé de venir s'expliquer. Pendant une heure, il doit répondre aux questions qu'on lui pose.

Si bien que, petit à petit, les travailleurs du secteur retrouvent le moral. Et si, durant cette semaine, les autres assemblées reflètent la même ambiance, la lutte contre les licenciements sera sur le bon chemin.

Correspondant LO.

Saviem-Blainville (Calvados) :

Encore 4 jours chômés

A la Saviem, déjà, les quatre jours chômés de décembre avaient occasionné une perte de salaire de l'ordre de 140 F pour un OS2. Elle sera du même ordre pour janvier.

Mais, alors qu'en décembre beaucoup d'entre nous n'étaient pas mécontents de cette semaine supplémentaire de vacances à la période des fêtes, en janvier, nous commençons à trouver la pilule plutôt dure à avaler. D'autant plus que dans certains secteurs la direction fait faire des heures supplémentaires et que, par ailleurs, une chaîne de montage (GB) va en même temps passer en poste pour accroître la production. Par ailleurs, nous pouvons tous constater que le commercial (MPR) tourne à pleine rendement.

A l'annonce des quatre jours de chômage de décembre, CGT et CFDT (cette dernière majoritaire à Blainville) ont protesté dans un tract commun : **« A la Saviem, nous sommes indemnisés à 50 %. Notre action doit obliger la direction à céder sur le paiement à 100 % ».**

Finalement, à la suite de négociations, les heures ont été payées à 60 %. Mais il faut savoir que les syndicats qui criaient en décembre au scandale ont, en juillet 1974, signé dans la « convention d'entreprise » Saviem une annexe qui prévoit entre autres au paragraphe 6, qui concerne l'institution d'un fond de régularisation des ressources : **« les journées chômées donnent lieu à un versement au titre du fond égal à 50 % des salaires que les intéressés auraient perçus réellement, si ces journées avaient été travaillées ».**

La CGT et la CFDT, à l'annonce de la première série de jours chômés, ont lancé une pétition signée par de nombreux travailleurs et ont appelé à débrayer pour aller porter ensemble les pétitions à la direction. Depuis, rien. Pour janvier, les gars protestent sur les chaînes. Ils s'étonnent : **« Et les syndicats, qu'est-ce qu'ils font ? ».** Pour février, on est dans l'incertitude.

Correspondant LO.

Chantiers de l'Atlantique (Saint-Nazaire) :

La pagaille, à la débauche

Aux « Ballets Roses », atelier de préfabrication des Chantiers de l'Atlantique, la débauche se fait dans des conditions extrêmement dangereuses.

Les « marronniers », qui sont les tableaux où sont disposées toutes nos fiches de pointage, sont situés à l'intérieur de l'atelier, fermés à clé, et ouverts par un pointeau quand l'heure de la débauche arrive. Or, à chaque fois, c'est la mêlée, parce qu'ils ouvrent trop tard pour nous permettre d'arriver en même temps que les camarades d'autres secteurs aux vestiaires puis aux grilles de sortie de l'usine. Et cette bousculade est fort dangereuse puisqu'elle se fait à proximité immédiate de containers chargés d'énormes tôles contre lesquelles, à tout moment, nous risquons de nous cogner gravement.

Cela fait longtemps que cette situation, qui nous oblige à courir tout le temps, aussi bien le midi que le soir, est connue des responsables de l'atelier qui ne s'en sont jamais préoccupée.

Il fallait que cela cesse. Et jeudi 9 janvier, nous avons posé notre revendication : ouverture des marronniers trois minutes plus tôt. Le soir même, devant un ingénieur venu spécialement pour constater la débauche, nous sommes partis sans pointer, en lui manifestant notre colère. Le lendemain matin, tous les gars de la journée ont refusé de prendre le travail et ont accompagné avec enthousiasme les délégués à la direction. Une première réponse était donnée : **« Trois minutes, c'est trop »** (!) à laquelle nous avons répondu par **« on reste là jusqu'à satisfaction ».** Et de nous installer pour le casse-croûte de 9 heures dans les couloirs de la direction.

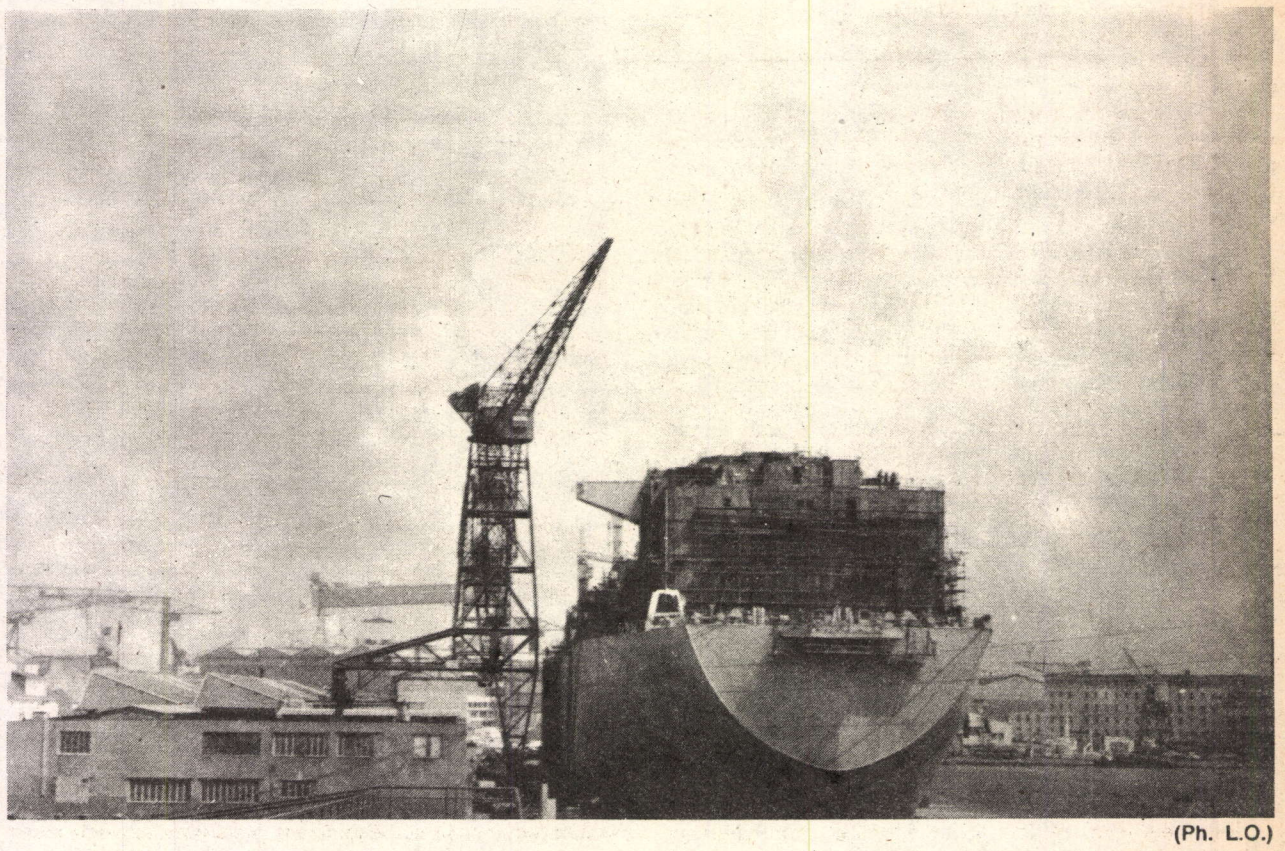

(Ph. L.O.)

A 10 heures, une deuxième réponse de la direction nous accordait 2 minutes, en attendant que les marronniers soient mieux placés. Nous avons alors été partagés : les délégués affirmant **« c'est le maximum de ce qu'on peut obtenir »,** de nombreux travailleurs voulant continuer et réclamant le paiement des heures de grève.

En définitive, un vote a eu lieu donnant une légère majorité pour s'arrêter là. Les choses sont loin d'être réglées, mais nous avons pu montrer à la direction que nous ne nous laissions pas marcher sur les pieds et les deux minutes améliorent déjà pas mal les conditions de la débauche.

Correspondant LO.

dans les entreprises...

Polymécanique (Pantin) :

La direction condamnée par le Conseil des Prud'hommes

Vendredi 10 janvier, le Conseil des Prud'hommes de Paris a condamné la direction de la Polymécanique à supprimer l'avertissement et les deux jours de mise à pied infligés à un délégué du personnel FO en octobre 1973, à lui verser 500 F de dommages-intérêts, ainsi qu'au paiement des dépens.

Déjà en février 1974, le même Conseil des Prud'hommes avait annulé un avertissement à ce délégué. Deux autres sanctions lui avaient été aussi retirées sur intervention de l'inspecteur du travail. On lui avait reproché successivement d'avoir discuté avec un autre délégué, d'avoir parlé avec des ouvriers des NMPP qui manifestaient dans la rue devant l'usine sans être en délégation, d'avoir retiré les fusibles d'une machine à la suite d'un sixième accident de travail à ce même poste. Cette fois-ci le motif était : ne pas avoir travaillé certains samedis matin. En fait, c'était un prétexte pour le chef d'atelier pour se débarrasser d'un délégué qui n'acceptait pas les brimades et prenait une part active à toutes les luttes de l'usine. La CGT, qui avait refusé de soutenir ce camarade, avait déclaré le cas indéfendable dans un tract, accusait en outre les délégués FO d'avoir menacé le chef d'atelier !

Mais toutes ces pressions n'ont pas réussi à faire abandonner au délégué en question la lutte pour ses droits. Et la direction en est pour ses frais.

Michelin (Cholet) :

La direction réussit à faire passer ses délégués

A l'usine Michelin de Cholet, aux élections au Comité d'établissement qui viennent d'avoir lieu, les agents de la direction ont obtenu deux sièges, sous l'étiquette « Indépendants ». La « campagne » pour ces élections a parfaitement illustré les méthodes-maison de Michelin.

L'opération s'est déroulée en deux temps. Avant le premier tour, des tracts « indépendants » sont apparus. Leurs arguments étaient classiques : « les syndicats font de la politique, ne savent pas y faire, dilapident l'argent du CE dans des stages de formation syndicale ou même le détournent à leur profit ». Et ils appelaient à s'abstenir ou à voter nul au premier tour pour qu'il puisse y avoir un deuxième tour auquel ils pourraient se présenter.

En fait d' « indépendants », ces responsables de secteur étaient tout bonnement des agents de la direction. La maîtrise faisait d'ailleurs une propagande orale, ouverte pour eux. On laissait entendre que tous ceux qui manifestaient de la sympathie envers les délégués ne sauraient espérer bénéficier de rallonges ou de promotion. Sur les travailleurs marocains et yougoslaves, on laissait planer la menace à peine voilée du non-renouvellement de leur contrat.

Et le jour du vote, la maîtrise multiplia les pressions, faisant courir le bruit que le temps passé à aller voter ne serait pas remboursé et ne remplaçant pas certains travailleurs qui doivent rester en permanence près des machines...

Tant et si bien que le quorum ne fut pas atteint. Un deuxième tour allait donc avoir lieu.

Etant donné les irrégularités, les organisations syndicales ont attaqué Michelin en justice. Comme on pouvait s'y attendre, la direction vint dire qu'elle n'était pas en cause et que, s'il y avait eu des pressions, il fallait s'en prendre aux indépendants avec lesquels elle n'avait rien à voir. Le juge déclara le premier tour valable en l'absence de preuves formelles d'irrégularités ou de pressions.

Au deuxième tour, les indépendants ont obtenu deux sièges qu'ils prennent à la CFDT (celle-ci en conserve quatre) tandis que la CGT conserve son unique siège et que la maîtrise et la direction ont chacune un représentant.

Ainsi l'opération de Michelin a pu réussir. Car les lois qui assurent le monopole des organisations syndicales officiellement reconnues, destinées, nous dit-on, à empêcher que se présentent des candidats à la solde des patrons ne sont guère efficaces lorsque le patron décide de passer outre.

Maintenant que les élections sont terminées, la direction ne cherche même plus à cacher ses liens avec ces fameux indépendants. Ainsi, au deuxième procès intenté par un membre de la CGT, on a pu voir le même avocat défendre à la fois Michelin et les indépendants !

Néogravure (Lille) :

Après la grève

Comme les autres usines du groupe Néogravure, nous avons repris le travail après trois semaines d'occupation, les syndicats — CGT en tête — criant à la victoire, puisqu'il n'y avait pas de licenciements.

A peine un mois après, cette « victoire » s'annonce mal : déjà 121 d'entre nous — sur 720 travailleurs employés par l'entreprise — vont être licenciés. Seront touchés par ces mesures 80 travailleurs des machines (rotatives) et 41 travailleurs des services annexes (galvano, gravure, machine-essai, service de manutention).

La CGT envisage de proposer à la direction la solution suivante : que nous chômions tous une semaine sur cinq — semaine pour laquelle nous serions payés à 90 % de notre salaire — jusqu'au rétablissement de la conjoncture, mais qu'aucun licenciement n'intervienne.

Mis à part le fait qu'il est peu probable que la direction accepte cette solution, nous avons de quoi être scandalisés par l'attitude de la CGT.

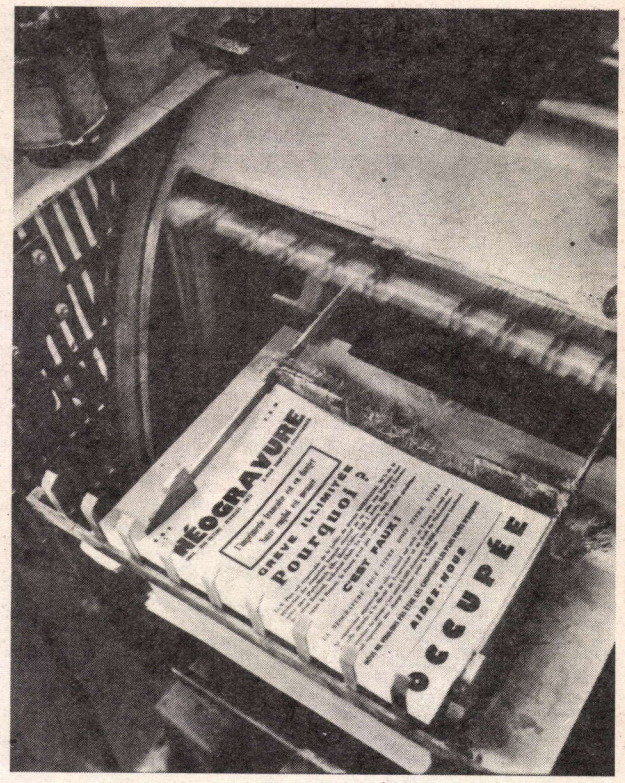

En dépit de la loi, les sal

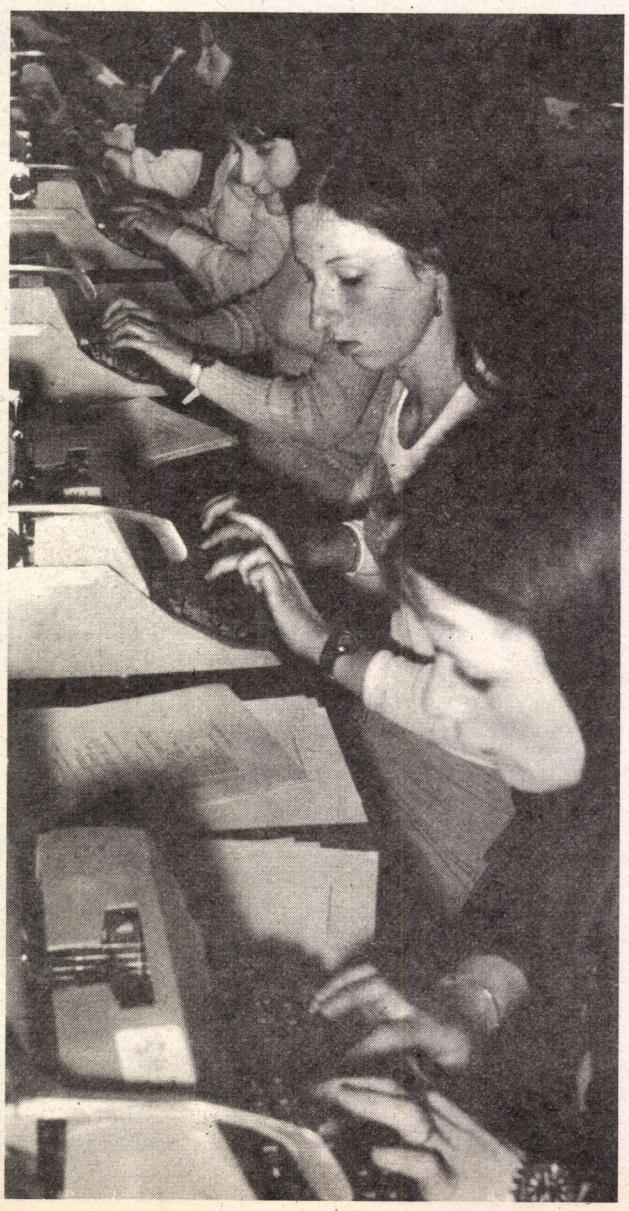

FRANÇOISE GIROUD l'a elle-même reconnu et dénoncé : à travail égal, la femme est moins rémunérée que l'homme. Les chiffres ci-dessous, extraits d'une enquête de l'INSEE faite en 1972 et cités au Journal Officiel, **sont à cet égard parlants.**

SALAIRE MENSUEL MOYEN (en France)
PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE
EN 1972

CATEGORIE	Salaire net annuel moyen		Ecart en %
	Hommes	Femmes	
Cadres supérieurs	5.885	3.780	35,7
Cadres moyens	2.985	2.170	27,3
Employés	1.712	1.313	23,3
Contremaîtres	2.417	1.921	20,5
Ouvriers	1.411	983	30,3
Personnels de service	1.233	986	20
Divers	2.230	1.915	14,2

En moyenne, l'écart entre le salaire annuel des hommes et celui des femmes — toutes classifications confondues — est de 34 %. Les écarts varient selon les classifications, les professions et les régions. Socialement, la disproportion est plus importante parmi les cadres et, au plan national, dans le Nord et en Lorraine.

Cela, c'est une réalité mesurable, chiffrée. Il en existe une autre : la loi sur l'égalité des salaires réels masculins et féminins. Ne peut-on donc pas attaquer les patrons qui ne la respectent pas ?

Non, car aucun patron ne la respecte, pas même l'Etat, mais ils demeurent inattaquables. Aucun patron n'avouera en effet payer moins les ouvrières que les ouvriers, les employées que leurs homologues masculins. Mais ils réservent — à qualification égale — les postes subalternes aux femmes et ceux de commandement aux hommes. C'est ce que fait l'Etat au grand jour lorsqu'il lance des

dans les entreprises...

D'abord, elle nous dit qu'il n'y aura pas de licenciements ; puis, maintenant que nous avons repris le travail elle nous dit que 121 d'entre nous vont se retrouver à la porte. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : un travailleur sur six de la NEA-Lille va perdre son gagne-pain et tout ce que la CGT trouve à nous dire, c'est qu'il faut... défendre les intérêts de l'imprimerie française.

SNIAS (Aérospatiale):

Symphonie inachevée

Symphonie, le satellite de télécommunications construit en coopération franco-allemande, sur orbite depuis la mi-décembre, n'a pas pu être lancé comme prévu au départ par la fusée Europa II pour la bonne raison que le projet Europa a été abandonné depuis bien longtemps.

Comme il fallait trouver un lanceur assez puissant pour satelliser Symphonie, on s'adressa en haut lieu aux Etats-Unis, qui seuls en possèdent ; ceux-ci s'empressèrent de fournir une fusée Thor-Delta convenant à l'opération... à une condition : que les Symphonie lancés ou à lancer ne soient pas utilisés sur le plan commercial pour ne pas concurrencer les satellites de télécommunications de la NASA.

Alors si Symphonie suscite des cocoricos chez les patrons de la SNIAS, fiers de cette dernière merveille technique, il n'y a finalement pas tellement de quoi. Mais il est vrai que dans ce cas, ils n'ont même plus à chercher des débouchés pour leur dernier-né comme c'est le cas pour Concorde ou Airbus, puisqu'il est condamné à rester au stade expérimental.

Citroën (Aulnay) :

Être chef à Citroën, est-ce bien une sinécure ?

A Aulnay, il faut produire toujours plus. Mais le personnel, lui, augmente très peu. Aussi les chefs réclament-ils toujours plus de travail de la part des ouvriers, pour que la production soit faite. Malgré tout, lorsque cette production ne peut être atteinte, on a vu certains chefs se mettre à leur tour au travail, courant à droite et à gauche pour compenser le manque d'ouvriers.

L'un d'eux est particulièrement zélé : plutôt que de réclamer plus de personnel, il s'est cru obligé de faire le travail de plusieurs ouvriers à la fois. Cela n'a pas duré longtemps : il est tombé évanoui...

Quand Citroën a annoncé les 3.000 licenciements, concernant essentiellement les cadres et la maîtrise, nous avions aussi dénoncé les méthodes de la direction pour se débarrasser des ouvriers : changements de poste, mutations... jusqu'à ce que les travailleurs partent d'eux-mêmes.

Mais les chefs qui se sont faits les complices de la direction dans ces basses manœuvres, ne sont pas aujourd'hui épargnés pour autant. Les mêmes méthodes se retournent contre eux. En effet les gardiens (presque tous âgés de plus de 60 ans) ayant été licenciés récemment, certains chefs se sont vu proposer des postes de gardiennage : douze heures de travail par jour, mais pas avec un salaire de chef.

Comme quoi, lorsque Citroën n'a plus besoin de ses larbins, il n'hésite pas à se débarrasser d'eux, comme il l'a fait pour des milliers d'ouvriers.

Ou il y a du travail pour tous, ou il n'y en a pour personne

Il y aurait crise dans l'automobile, Citroën serait contraint de licencier : l'Etat lui accorde 1,5 milliard de NF. Il s'agirait d'un « *simple geste de solidarité pour maintenir le travail des ouvriers* »... Tout cela, c'est ce que disent la presse et la radio.

Et Citroën aurait été obligé de fermer les portes de toutes ses usines pendant les fêtes de fin d'année, jetant à la rue des milliers d'ouvriers.

Il n'y aurait pas de travail nous dit-on ? Cependant la vérité est tout autre. A Aulnay, nous sortions 160 véhicules par jour sur la chaîne CX 2000 début novembre ; maintenant nous en sortons entre 260 et 280, mais le nombre d'ouvriers, lui, n'a pas augmenté. Et par ailleurs la direction Citroën continue de faire « démissionner » des travailleurs dans le XV^{e}, où les ateliers se vident, à Levallois, Clichy et ailleurs.

Le cynisme de la direction Citroën n'a pas de borne. Toujours à Aulnay, quelques jours avant les fêtes, on a vu les chefs, les agents de secteur s'activer auprès de chaque ouvrier pour en convaincre le plus possible de venir travailler pendant les jours de fermeture, à raison de dix heures par jour. Nombreux sont ceux qui ont refusé. Quant à ceux qui sont quand même venus, beaucoup s'accordent aujourd'hui pour dire qu'avec le travail qu'on leur a fait faire pendant tous ces jours, il y aurait eu du travail pour tous.

Voilà bien ce que signifie cette « crise » dont on nous rebat les oreilles. Il s'agit pour Citroën de maintenir au maximum ses profits, sinon de les accroître, et pour cela il n'hésite pas à priver des ouvriers de leur gagne-pain, temporairement ou définitivement, pendant qu'il en use d'autres au travail.

aires féminins toujours à la traîne

concours d'entrée dans la Fonction Publique. Il délimite à l'avance le nombre de postes réservés aux hommes et ceux réservés aux femmes. Ces derniers sont d'autant plus importants en nombre et en proportion que les emplois correspondants sont de qualification inférieure et mal rémunérés.

Ainsi, à la SNCF, il n'y a pas de différence de salaire à première vue entre les hommes et les femmes.

Mais certains examens ou concours ne sont pas ouverts aux femmes et les emplois les mieux rémunérés ne leur sont pas accessibles.

Une femme travaillant à la SNCF en qualité d'Agent d'Administration a droit à trois voyages gratuits par an pour son conjoint et ses enfants. Un agent masculin a droit, lui, à huit voyages gratuits, pour lui, sa femme et ses enfants.

Ici, la discrimination atteint même le niveau du détail. Le Crédit Lyonnais est réputé être la banque la plus féminisée. C'est sûrement ce qui explique le bas niveau des salaires. Il n'est pas rare qu'une femme ayant son « bac » soit embauchée au coefficient le plus bas, alors qu'il n'en est pas de même pour l'agent masculin qui se présente.

Sur les quatre-vingt-cinq carrières proposées par l'ONICEP (Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions), trente-cinq sont interdites aux femmes.

Autre système de discrimination : les diplômes professionnels équivalents requérant des niveaux d'études identiques sont monnayés à des taux différents sur le marché du travail, selon que les professions sur lesquelles ils débouchent sont réservées aux hommes ou aux femmes.

Ainsi le Brevet d'Etudes Industrielles Mécaniques — exclusivement masculin — donne droit en moyenne à un salaire de 40 % plus élevé que le Brevet d'Etudes Industriel de l'Habillement, exclusivement féminin. Dans les services publics, le CAP de lingère et le CAP de menuisier ne donnent pas droit à la même classification.

Dans le secteur industriel, un CAP de sténodactylo ou de l'Habillement ou un CAP d'ajusteur ou d'électronicien ne donnent droit ni à la même qualification ni au même salaire.

Voilà les bases solides sur lesquelles s'appuie la discrimination des salaires masculins et féminins.

livres

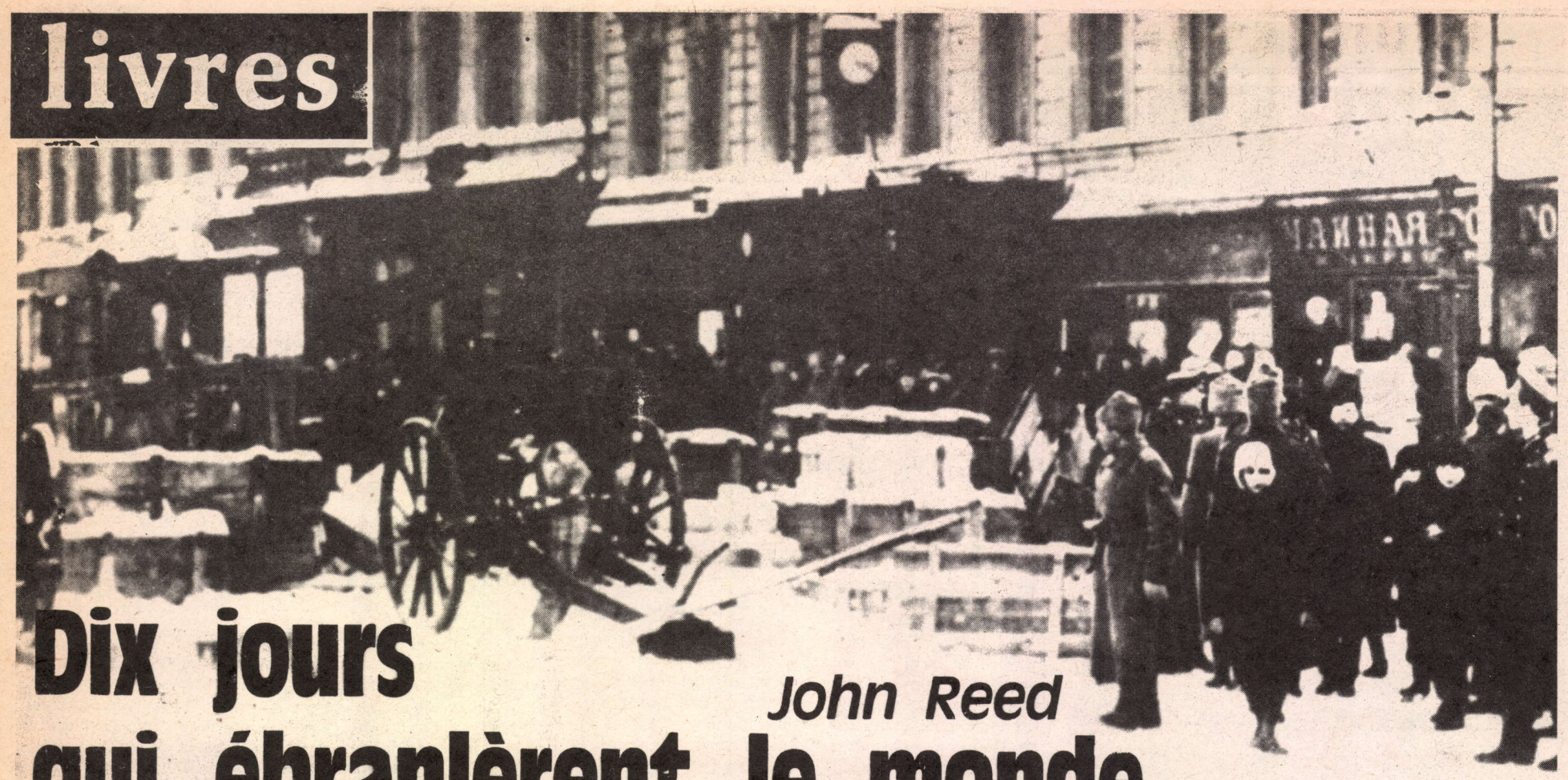

Dix jours qui ébranlèrent le monde

John Reed

LES Editions sociales (éditions du PCF) viennent de rééditer le livre de John Reed, **Dix jours qui ébranlèrent le monde.** C'est là sans doute la meilleure description de l'insurrection d'octobre 1917 en Russie. John Reed, journaliste américain révolutionnaire, s'était rendu en Russie en juillet 1917 pour y suivre le développement de la révolution. Il avait pressenti l'importance des événements qui se déroulaient et avait décidé de les suivre de près. Ces événements, il les a vécus effectivement et, dans le reportage qu'il rédigea à son retour à partir des notes et des documents qu'il avait ramenés, il les fit partager et en expliqua la signification aux travailleurs de son pays, et au-delà à ceux du monde entier.

Socialiste, internationaliste, révolutionnaire, John Reed fut gagné au bolchevisme dès son arrivée en Russie. Aussi les **dix jours** est-il non seulement un reportage vivant, extrêmement documenté, mais aussi un livre de combat, l'œuvre d'un militant : John Reed a parfaitement compris et parfaitement rendu l'extraordinaire mobilisation des travailleurs et des soldats de Pétrograd, le rôle irremplaçable du parti bolchevik, celui de ses dirigeants. Sa description du soviet de Pétrograd, du Comité militaire révolutionnaire est inégalable pour faire comprendre ce que furent ces organismes révolutionnaires, combien ils furent liés aux masses travailleuses. Au travers du récit de John Reed, c'est la révolution vivante qui se déroule dans toute sa richesse. Pour le lecteur, c'est non seulement un récit documenté, mais aussi un livre enthousiasmant.

Malheureusement, les Editions sociales ont cru bon de rééditer aussi les notes et la préface de l'édition soviétique de 1957. Elles sont une parfaite illustration de la façon dont les staliniens ont falsifié l'histoire : tout leur objet est de démentir John Reed sur le rôle de Léon Trotsky dans la révolution, de dénaturer ses positions. Elles ont d'ailleurs bien du mal, tant les explications données sont peu étayées, mais surtout parce qu'il ne suffit pas de quelques mensonges pour effacer les faits tels que les raconte John Reed et qui, eux, sont plus que convaincants. Et puis, il est bien difficile de faire avaler de telles contrevérités, de taxer John Reed et son livre de mensonge auprès de ceux qui ont lu la courte mais convaincante préface que Lénine rédigea en 1919 pour les **dix jours** et où il déclare : **« Je voudrais que ce livre soit répandu à des millions d'exemplaires et traduit dans toutes les langues, car il donne un tableau exact et extraordinairement vivant d'événements qui ont une si grande importance pour comprendre ce qu'est la révolution prolétarienne, ce qu'est la dictature du prolétariat ».**

André ROUSSEL.

Les dix jours qui ébranlèrent le monde, de John Reed - Editions sociales - 30 F.

Opération Ogro

Julen Aguirre

EL Ogro, c'est l'Ogre, Carrero Blanco, qui finit sa carrière de sinistre bourreau du régime franquiste, exécuté le 20 décembre 1973 à Madrid par un commando de l'ETA.

Ce livre, comme le dit l'auteur, Julen Aguirre, dans la préface, a été fait à la demande de la direction de l'ETA pour expliquer pourquoi et comment cette organisation a conçu l'attentat contre Carrero Blanco. Il consiste en la retranscription d'interviews enregistrées sur bandes magnétiques, lors d'une rencontre entre l'auteur et les quatre militants de l'ETA qui ont réalisé cette action.

Fait à la demande de la direction de l'ETA, c'est donc bien sûr un livre apologétique.

Certes la disparition de ce sinistre bras droit de Franco, aux mains couvertes de sang ouvrier, n'a pas fait couler beaucoup de larmes. Bien au contraire, tous les opprimés et tous ceux qui sont de leur côté n'ont pu que s'en réjouir. Cela dit, sa mort n'a fondamentalement rien réglé, ni même rien changé. Et contrairement aux espérances de l'ETA, si cette mort n'a pas été sans poser un certain nombre de problèmes aux classes dirigeantes espagnoles, elle n'a pas provoqué la crise escomptée.

Parce que précisément son but est de l'exposer et de la défendre, ce livre est intéressant sur les limites de la politique de l'ETA et du nationalisme basque.

Il est attachant aussi par bien des côtés : on vit au fil des mois les difficultés, les échecs, les scrupules des quatre militants qui réalisèrent l'opération Ogro, mais surtout on se sent profondément solidaires de ces hommes qui luttent au péril de leur vie contre la dictature franquiste.

Mais, même si à la fin leurs efforts portent leur fruit puisque l'opération Ogro réussit, on se prend à regretter que ces militants courageux soient engagés dans une voie sans issue, la voie du nationalisme basque.

Claude DUPUIS.

Opération Ogro, de Julen Aguirre - Coll. Combats - Seuil - 26 F.

Le livre d'Arlette Laguiller **Moi, une militante,** vient d'être réédité dans la collection **J'ai lu.** Cette réédition dans une collection de poche comporte deux chapitres nouveaux concernant la grève au Crédit Lyonnais et les élections présidentielles. Elle est largement diffusée, au prix de 4,50 francs dans les librairies-papeteries, kiosques de gares et de métros.

Camarades et amis, profitez-en pour acheter, faire acheter ce livre chez le marchand de journaux chez qui vous prenez votre **Lutte Ouvrière** hebdomadaire.

FEUILLETON

ernst glaeser

le dernier civil

Copyright: Editions Bernard Grasset

(Ph. Viollet)

Ernst Glaëser, né en Allemagne en 1902, acquiert en 1928 la célébrité avec son roman Classe 22. **Toute une génération d'adolescents grandie pendant la guerre de 1914 y retrouve son désarroi.**

Puis, paraît La Paix, **récit de la révolution allemande où les sympathies du héros vont aux spartakistes. Saisissante peinture de la façon dont les sociaux-démocrates voulaient « faire la révolution », dans « l'ordre » et sans les ouvriers, ce roman l'est aussi de la répression qui s'abattit et du découragement qui s'ensuivit.**

C'est juste avant la prise du pouvoir par Hitler que paraît Le dernier civil. **Ce roman, le dernier de la trilogie, est le tableau de la vie d'un petit village allemand, Siebenwasser, aux prises avec la montée du nazisme. Il relate comment, sur la base d'une crise sociale et économique de plus en plus profonde, la démagogie fasciste gagne du terrain, comme une gangrène, et de quoi elle est faite : d'anticommunisme et d'antisémitisme essentiellement. Il relate les premiers pas de l'organisation fasciste paramilitaire locale ; et la panique et la colère de la petite-bourgeoisie lorsqu'elle découvre soudain qu'elle est ruinée par l'inflation et les faillites en chaîne.**

RESUME

Après avoir fait fortune aux USA, Jean-Gaspard Bäuerle, accompagné de sa fille Irène, a retrouvé Siebenwasser, sa ville natale de Souabe, et sa patrie, qui est pour lui, depuis 1918, un pays démocratique. Pour contribuer à renforcer la paix et la prospérité, il a acheté le domaine de Roche-Blanche, en friche jusque-là.

Cependant le parti nazi (dirigé localement par Gerhart Träger) se renforce : les ambitieux (tel Kalahne, le secrétaire municipal), les jeunes (tel Hans Diefenbach), les victimes de la guerre, les aigris de toute sorte mettent leurs espoirs en Hitler.

On est dans l'été 1928. Bäuerle, aidé de son intendant, Henrici, met en valeur son domaine. Il a embauché comme stagiaire Hans Diefenbach, que Gerhart Träger a ramené au nazisme.

Irène est rentrée d'une soirée mondaine. Elle raconte comment un jeune écrivain lui a longuement parlé de la guerre qui a bouleversé toutes les lois.

(35)

Surtout les lois morales. La mort passait dans le peuple et on ne pensait plus à rien d'autre qu'à rester vivant. Je ne pouvais plus en finir de poser des questions tant c'était bouleversant, si triste, si insensé. Et à la fin, pensez donc, quand je lui ai demandé ce qu'il pensait faire pour que de pareilles choses ne reviennent pas, il a répondu, au milieu de cette belle terrase, que le seul moyen était le communisme et comme je m'effrayais et lui demandais comment il pouvait dire quelque chose de si terrible, alors il a dit : aussi longtemps qu'il n'y aura pas un ordre nouveau dans le monde entier, il n'y aura pas de paix entre les peuples, et avec ça il n'a pas du tout juré et dit de gros mots, au contraire, il parlait très poliment comme si c'était une science qu'il exerçait. Il viendra peut-être ici. Mme von Berg l'a invité. »

Hans était resté assis devant son assiette sans bouger. Il s'était efforcé de ne pas comprendre un mot. « Qu'est-ce que ça peut me faire ? » avait-il répété en lui-même. Mais il ne comprenait que trop bien chaque mot et maintenant il sentait Henrici le regarder et il l'entendit dire :

— « Belle connaissance que vous avez fait là, mademoiselle Irène. Tiens, tiens, il est communiste, et il pense que ça ne peut pas continuer ainsi. Voilà un songe d'une nuit d'été bien dangereux, je dois dire, et il veut monter ici ? Il devra se tenir sur ses gardes... c'est sacrément dangereux chez nous. »

Alors Irène avait ri : « Mais que pensez-vous donc ? »

— « Notre jeune ami, là, avait répondu l'intendant, bondira vers l'armoire aux fusils et vous estourbira votre sous-homme. Pan ! patatras, le voilà par terre. »

Hans releva la tête. Henrici le regardait en ricanant, Irène avec un sourire moqueur. Hans voulut se lever et s'enfuir, la provocation de l'intendant était trop nette. Mais il se retint pour ne pas paraître lâche. Il força sa voix au calme et dit : « Monsieur l'Intendant a fait une plaisanterie. »

— « Monsieur l'Intendant n'a pas fait de plaisanterie », hurla soudain Henrici et son visage ne riait plus du tout. « Voudriez-vous peut-être nier que vous décriez tous vos adversaires comme des sous-hommes et les liquidez partout où c'est possible ? »

— « Mais qu'avez-vous donc ? » cria Irène.

— « Et que votre végétarien à Münich, qui est un ogre déguisé, n'attend que le jour où il pourra brandir sa hache de bourreau ? Hein ? Et lorsque le sang juif giclera du couteau et que la cervelle communiste collera aux murs des caves, tout ira deux fois mieux ?... Hein ? »

Hans avait bondi. Le sang martelait sa tête. Il se mordit la langue. « Du calme, pensa-t-il, du calme ! »

— « Mais qu'y a-t-il donc ? Je ne comprends pas... » Irène restait assise, ahurie. Ses yeux cherchaient un soutien.

— « Ah ! ça vous la coupe, espèce de Peau-Rouge ! » Henrici était dressé devant Hans. Le visage littéralement pourpre. « Soyez donc franc ! » cria-t-il et il abattit son poing sur la table.

La salle dansa devant Hans. Enfin sa conscience se raccrocha.

— « Vous me forcez par votre muflerie à une explication qui n'a rien à faire avec mon séjour ici. Mais puisqu'il le faut, écoutez donc ! » Hans s'arrêta, le temps de reprendre haleine, et continua : « Un homme qui se déclare communiste est pour nous en dehors de la loi. Oui ! Celui qui foule ainsi la patrie aux pieds, celui qui se vante de ne pas avoir de patrie, celui-là se juge lui-même. Il est mort avant de mourir. »

Il avait dit cela avec tout le calme possible. Mais déjà l'intendant se remettait à crier.

FEUILLETON

— « La patrie... Elle appartient à qui, la patrie ? » cria-t-il.

— « Aux Allemands », répondit Hans tranquillement et sans hésiter.

L'intendant éclata de rire. C'était un rire dur et frénétique. « Ah ! vous alors, rit-il, espèce de nourrisson, espèce... espèce d'andouille » et il martelait la table des deux mains.

Irène s'était levée. Elle alla vers Hans. Elle lui dit doucement : « Calmez-vous, je vous en prie », et tournée vers Henrici : « Pourquoi êtes-vous si méchant avec lui ? »

L'intendant s'était assis. Il se passa le mouchoir sur le front. « Je ne sais pas, dit-il, mais quand j'ai un de ces gaillards-là devant moi, je vois rouge. »

Il vida son verre de vin d'un coup sec. Irène était devant Hans, muette. Dans la cour, la cloche appela au travail. Mlle Degerloch sortit de la cuisine avec une cafetière fumante, à l'odeur splendide. « Ah ! » dit-elle et elle posa le plateau sur la table avec un sourire épanoui, « voilà les plus belles cinq minutes de la journée. » Mais alors, comme tous se taisaient et détournaient les yeux, elle appuya ses avait-bras courts et rougeauds sur ses hanches mollement capitonnées et dit à Hans : « Jeune homme, vous faites une figure, ma foi, comme si vous vouliez empoisonner le Palatinat... »

Dans sa chambre, Hans commença tout de suite à faire ses malles. Il était clair qu'il ne pouvait rester un jour de plus à la ferme. Cet Henrici était un odieux provocateur et Irène s'en laissait imposer par un plumitif qui se vantait d'être communiste. Ça bien sûr, c'est original, c'est intéressant. Mais combattre pour l'Allemagne, ne penser qu'à l'Allemagne, ce n'est pas élégant ! Et effacer l'infamie de cette paix honteuse, au prix du sang s'il le faut, et construire ensuite le Royaume — ça n'a pas du tout l'air moderne. Moscou, voilà ce qui est moderne ! Il jeta furieusement son linge dans sa malle. Il arracha les fleurs du vase, et les jeta dans la gouttière. Partir ! n'importe où. Il compta son argent. Dix-huit marks. Devait-il aller chez Jürgen ? Chez Kalahne ? Ou même chez sa mère ? Il s'assit. « Si seulement j'étais déjà loin », pensa-t-il.

En bas dans la cour on cria son nom. Il alla à la fenêtre. Fortement campé dans le soleil Henrici regardait en l'air. « Ne faites pas la bête, criait-il, descendez. » Hans claqua la fenêtre. « Alors c'est moi qui monte » entendit-il dire l'intendant. Et déjà ses pas sonnaient dans l'escalier étroit.

Hans rabattit vivement les couvercles des malles. Il resta debout, le dos tourné à la porte. Henrici entra.

— « Tiens !... on fait déjà ses bagages... on file comme une pucelle à qui le maître a passé la main sous le jupon ? Ça, c'est vraiment du courage, je dois dire... »

Il alla vers Hans et le prit par l'épaule.

— « Dites donc, jeune homme, jeune Allemand, ne faites pas de bêtises. Vous pouvez partir tout de suite, bien sûr... je vous fais même porter la malle, mais ne faites pas de bêtises, compris ? » Il avait une baguette à la main, une branchette flexible dont il frappait ses courtes bottes. Il se mit à marcher à travers la pièce. « Mais, voyons, bon Dieu de bougre, je suis renseigné sur vous. Vous croyez sans doute que je me laisse mettre un stagiaire comme un emplâtre sur les yeux ? Hein ? Et puis tout cela n'est pas si tragique... Compris ? J'ai à peine dormi cette nuit, avec cette dinde de Degerloch, elle entrait toutes les heures dans ma chambre en chialant à cause de la demoiselle... alors, ma foi, j'ai sorti le kirsch ; quand on en a une demi-bouteille dans le vendre, on ne les entend plus, ces femelles... c'est humain, pas ? Sacré Peau-Rouge ! »

Il s'arrêta près de Hans et essaya de le tourner.

— « Je n'y peux rien, que voulez-vous, ça me met toujours hors de moi quand quelqu'un lève la menotte comme ça. D'habitude je ne dis rien : pour une fois je n'ai pu me retenir. Eh bien donc, pour que vous le sachiez, je m'emporte facilement lorsque je sens le vent venir de ce côté-là, de votre messie végétarien à Münich... doucement, doucement, petit, ne levons pas tout de suite les poings ! je veux faire la paix avec toi... tu croiras ce que tu voudras, même à tous tes Peaux-Rouges bruns si ça te fait plaisir. Mais laisse bien gentiment ta menotte dans ta poche, même lorsque tu vois un vétérinaire. Je ne traverse pas la cour, moi, en hurlant « Heil Moscou » devant chaque queue de vache, et pourtant ça me semble plus raisonnable, parce qu'au moins je peux me représenter quelque chose de réel en criant ça. Mais est-ce que ça les regarde si le plan quinquennal me plaît mieux que vos galipettes d'Iroquois. J'ai vu le monde et je connais la misère. Heil Transvaal, Heil Canada — tout ça, ça ne sert à rien du tout, mon cher. Ce n'est pas pour ça qu'un poisson sautera volontairement de l'eau dans ton panier. On ne change rien à rien avec ce raffut patriotique, ça fait un moment la grosse caisse dans les rues, taratata et rataplan et c'est passé, et les gens se regardent d'un air bête.

D'un geste rapide et précise, il força Hans à s'asseoir.

« Voilà, et maintenant regardez-moi un peu. Laissez, pour une fois, un sous-homme vous parler. Voyons, père mort, mère fichue, ami parti. C'est juste ? Bien, mais que faire ? Partir ? Vers la patrie ? Plus d'un déjà en a crevé. Il faut que l'enfant vive. Avec ça, il est joli ; il faut donc qu'il vive doublement. Le veut-il ? Ou est-ce une solution trop matérialiste pour lui, une solution de sous-homme ? Hein ? S'il veut vivre, il restera ici, laissera la main bien gentiment dans sa poche, fera son travail, et le méchant Henrici, en échange, lui laissera son végétarien en paix. D'accord ? »

Hans releva la tête. L'intendant lui souriait. Il se balançait sur ses jambes et chantait :

Père, mère maison des ancêtres,
Trois fois la mort à la fenêtre,
Doux, doux, pauvre petit enfant.

« C'est une chanson de la Forêt Noire, petit. Je l'ai souvent chantée, au camp de concentration dans l'île de Man et plus tard dans la chère patrie, aha, patrie, où ils m'ont pris mes derniers sous dans la sacro-sainte inflation. Ah, la bonne patrie, la précieuse terre natale, doux, doux, pauvre petit enfant... » Il cracha. Il ne riait plus. « Je l'ai souvent chantée en passant à travers le pays, là-bas en Rhénanie, où Saint-Misère se bâtissait des maisonnettes, tu sais bien, le directeur général, le monsieur qui a gagné la guerre de la Ruhr. Je l'ai souvent chantée, sous la pluie, sur ma bécane.

Le mendigot à pieds mouillés,
Mais vise un peu Krupp, le roué,
Gai, gai, heureux petit enfant.

Et c'est ainsi qu'il s'est glissé sournoisement, dans mon cœur, le méchant poison :

Où il travaille librement
C'est là que l'homme a soi natal ;
Mais là il trouve son tourment,
Où le gruge le capital.

— « Vous êtes ivre ? » demanda Hans.

— « Probablement », se mit à rire Henrici, « cela m'arrive tous les trois mois et cette fois c'est vous qui avez eu la déveine ». Il se balançait sur ses jambes et avait une bonne figure.

— « Allons, reste là », dit-il à Hans, « Mlle Irène le veut aussi et je dois venir vous le dire. »

Hans haussa les épaules. « Mais voyons, dit Henrici, ne sois donc pas comme ça. » Et il passa la main sur les cheveux de Hans, alla vers la porte et sortit en fredonnant :

Père, mère, maison des ancêtres,
Trois fois la mort à la fenêtre,
Hitler ou Krupp, c'est même engeance
L'église aussi est de la danse,
Doux, doux, pauvre petit enfant.

Hans resta dans la chambre, ahuri. L'intendant était visiblement ivre. Un pauvre diable, certes, à qui le destin avait tout enlevé. Mais quelle génération aussi ! Furieuse contre la patrie parce que ses comptes en banque avaient fondu dans les temps difficiles.

(Ph. Viollet)

N'était-il pas splendide, au contraire, d'aimer la patrie, justement parce qu'on n'avait plus rien ? Parce que la patrie était le seul bien qui restât. Oui, de la pauvreté naîtra le nouveau Royaume, du dénuement naîtra la foi. La faim rend fort, quand elle sait ce qu'elle veut. Et les voilà qui courent chez les communistes et les écoutent calculer comment il faudra tout partager pour que chacun en ait un morceau. Qu'ils étaient donc bourgeois avec leurs petites envies. Tout le communisme n'était d'ailleurs qu'un veston bourgeois qu'on a retourné. Mais le Royaume, ce son nouveau par-dessus les collines allemandes, ce bourdonnement d'orgues dans les vieilles villes, ces chuchotements à travers les villages, le Royaume était en dehors des besoins mesquins. C'était la grande communauté sacrée de tous les Allemands de bonne volonté. C'était une marche splendide, la main dans la main, une symphonie décidée en face du destin. Ce n'était pas le pain, pas la viande, c'était l'honneur et la dignitié devant la vie. C'était de savoir enfin ce qu'on avait à faire, de sentir enfin pourquoi on était là — non pas pour vautrer bêtement à travers la vie sa panse pleine, mais pour réaliser le rêve de la toute-puissance, le rêve de la domination allemande sur un monde figé dans le matérialisme. Il faut d'abord rassasier nos cœurs, pensa Hans, qu'importe l'estomac ?

(à suivre)

SÉLECTION TÉLÉVISION

Mardi 21 janvier

A2 (20 h 35) :

LES DOSSIERS DE L'ECRAN : Les amitiés particulières, un film de Jean Delannoy (1964), d'après le roman de Roger Peyrefitte, suivi d'un débat sur l'homosexualité.

Un débat qui promet d'être houleux, sinon intéressant, puisqu'y prendront part des gens aux opinions aussi antagonistes sur le sujet qu'Henri Klotz, professeur d'endocrinologie à l'hôpital Beaujon, Roger Peyrefitte et Jean-Louis Bory, romanciers, un ecclésiastique, un ancien député auteur d'un amendement signifiant que les homosexuels sont un fléau social...

Mercredi 22 janvier

TF1 (21 h 55) :

MAGAZINE MEDICAL, émission d'Etienne Lalou et Igor Barrère. Une suite de petits reportages sur le mongolisme, la pollution domestique, l'accouchement, le cancer du sein, la réadaptation des mutilés, le système médical en Grande-Bretagne.

FR3 (20 h 35) :

Mam'zelle Nitouche, un film de Marc Allégret (1931). Une comédie-vaudeville un peu désuète qui nous ramène aux débuts du cinéma parlant.

Jeudi 23 janvier

TF1 (21 h 20) :

SATELLITE, MAGAZINE DE GRANDS REPORTAGES, préparé par Jean-François Chauvel. Des séquences sur :

— Un ministre, Simone Veil ;
— L'Egypte de Sadate ;
— La mode.

A2 (20 h 35) :

MESSIEURS LES JURES : L'affaire Taillette, dans le cadre d'une série d'émissions qui se propose de restituer, le plus fidèlement possible, l'ambiance réelle de la cour d'Assises. Les magistrats seront interprétés par des acteurs professionnels, tandis que les jurés seront choisis parmi les téléspectateurs. Cela, pour faire plus vrai. Mais l'émission dira-t-elle vraiment comment sont « choisis » les jurés dans la réalité ?

Vendredi 24 janvier

TF1 (20 h 30) :

SCIENCE-FICTION : Robinson Crusoë sur Mars, un film (1964) suivi d'un débat avec des scientifiques sur « l'avenir du futur ». Pour ceux qui s'intéressent aux modes de vie possibles sur la planète Mars.

A2 (22 h 50) :

CINE-CLUB : Le fils de Frankenstein, pour les amateurs d'horreur et de fantastique.

Dimanche 26 janvier

TF1 (20 h 35) :

La rivière sans retour, un film d'Otto Preminger, avec Marilyn Monroe et Robert Mitchum.

FR3 (20 h 30) :

Exodus, film d'Otto Preminger.

SOLUTION DU PROBLEME PRECEDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	F	R	A	N	Q	U	I	S	T	E
II	A	C	C	O	U	C	H	A	I	T
III	M	P	■	M	I	■	■	V	L	R
IV	I	■	M	I	N	E	R	A	L	E
V	L	O	!	N	T	A	I	N	E	S
VI	I	■	N	A	■	C	■	T	U	■
VII	E	V	I	T	A	I	T	■	L	A
VIII	R	E	M	I	■	D	E	N	S	E
IX	E	T	U	V	E	E	S	■	■	R
X	S	U	M	E	■	S	T	E	R	E

télévision

La télévision et le cinéma

LA télévision diffusera plus de 500 films en 1975, soit plus de 9 par semaine. Cette nouvelle a fait bondir les gens du cinéma : de l'acteur au distributeur, tous ont protesté vigoureusement. D'après eux, la télévision exerce ainsi une concurrence déloyale envers leur corporation : la diffusion des films par la télévision, en amenant le cinéma au domicile des spectateurs, provoquerait la désaffection des salles obcures... et la diminution des recettes de ceux qui vivent du cinéma.

Mais, qui pourrait regretter que plus de dix millions de téléspectateurs aient vu « Z », alors que, au mieux, un million de spectateurs l'ont vu au cinéma.

Pour une fois, les téléspectateurs ont vu un bon film, au lieu du navet qui fait trop souvent la soirée du dimanche... Pour une fois, les travailleurs de banlieue, les paysans, dans leur campagne, les vieux, tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne vont jamais au cinéma, ont pu bénéficier d'un bon film que sans cela ils n'auraient jamais vu.

Bien sûr, Costa-Gavras a aussi raison de dire que s'il avait dû attendre que la TV, contrôlée par l'Etat, lui avance des capitaux, « Z » n'aurait jamais été tourné. Et c'est tout autant à juste tire qu'il souligne que « Z » n'est passé à la TV française que depuis que les colonels grecs se sont retirés du pouvoir à Athènes.

Alors, si on ne peut évidemment que soutenir ceux des metteurs en scène et des acteurs qui revendiquent la liberté d'expression et luttent contre les diverses formes de censure, politique et exercée par l'Etat (à la TV ou au cinéma) mais aussi économique et découlant du caractère capitaliste de notre société il faut bien voir que le problème d'une liberté d'expression qui serait soi-disant plus grande au cinéma qu'à la télévision est un faux problème et que ce qui est déterminant c'est non seulement le problème de l'élévation du niveau culturel de la population (plus de temps pour s'instruire, avoir des loisirs, juger et critiquer), mais avant tout de savoir qui a les moyens de contrôler la production artistique et sa diffusion ? Car combien de films et d'œuvres d'art en général ne peuvent être réalisés parce que les capitalistes de la production artistique (producteurs, éditeurs, propriétaires de galeries, etc.) ne les jugent pas « rentables », c'est-à-dire susceptibles d'être « consommés » par un public suffisamment large.

Et il faut bien voir aussi que ce n'est pas non plus le souci de l'intérêt du public qui a guidé les responsables de la télévision quand ils ont programmé ces films. Leur choix n'a été dicté que par une vulgaire question de gros sous. Nul ne sait encore quel sera le budget des nouvelles sociétés de télévision. Par conséquent, nul ne sait ce que la télé pourra prévoir comme émissions réalisées spécialement pour le petit écran. Alors, on a fait le plus facile : car il est plus facile et moins coûteux de payer pour des films — et il n'y aura sûrement pas six cents films de la qualité de « Z » — que de réaliser et de diffuser six cents émissions comme Jacqou le croquant *ou* La caméra explore le temps. *De telles émissions, bien faites, ont montré par l'intérêt souvent passionné qu'elles avaient soulevé dans le public, quel merveilleux instrument de culture pouvait être la télévision. Elles étaient déjà trop rares du temps de l'ORTF ; elles le seront encore plus.*

Et c'est grave. Pas seulement pour l'industrie cinématographique, qui gardera ses clients, ses adeptes, tant dans les salles d'exclusivité que dans celles qui se sont spécialisées dans le « porno » ou dans le « karaté ». Mais c'est encore une fois le public qui fera les frais de la politique du gouvernement, de son souci de rentabilité. Pour des millions de gens, la télévision reste le seul contact avec le reste du monde, le seul accès possible à la culture. En baissant d'un degré encore le niveau et la qualité de la télévision, en ne mettant pas à profit toutes ses possibilités, c'est à ces gens-là que le gouvernement porte tort, qu'il vole encore un peu plus de leur droit à la culture.

André ROUSSEL.

Les dossiers de l'écran et les travailleurs immigrés

MARDI dernier, « Les dossiers de l'écran » présentaient un film algérien : « Mektoub ? », un film humain, émouvant, racontant les difficultés, les obstacles, la détresse, qui sont le lot des travailleurs immigrés, débarquant en France, à la recherche d'un premier emploi.

Notons au passage que la direction d'Antenne 2 a trouvé le moyen de pratiquer des coupures dans le film, sans en consulter l'auteur, M. Ali Ghalem. Ce qui prouve au moins une chose : c'est que la censure n'a pas disparu en même temps que l'ORTF !

Après le film, traditionnellement, la parole a été donnée aux « invités » de l'émission. Mais parmi ces invités, il y avait de grands absents : les immigrés eux-mêmes.

A part une employée yougoslave, seules des « personnalités » avaient été invitées au débat.

Le présentateur a d'ailleurs tout de suite donnée le ton en déclarant qu'il « ne voulait pas poser le problème du racisme ». C'est sans doute pour cela qu'il a donné la parole à un de ses plus beaux fleurons, Hervé de Fontmichel, maire de Grasse, qui a complaisamment débité les stupidités les plus éculées, sur la collusion des gauchistes et des immigrés chômeurs, dans la perturbation de l'ordre public !

Mis à part ce triste individu, on a beaucoup entendu Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés. Il a effectivement beaucoup parlé, pour dire, en substance, que le racisme en France, cela n'existe pas, que les bidonvilles, c'est fini, que la détresse physique et morale des immigrés, c'est dépassé, etc. A tel point qu'on aurait presque pu se demander pourquoi on avait consacré une émission à ce problème...

Et on a eu droit à un aperçu de l'action future du gouvernement dans la préparation des travailleurs à l'immigration, dans leur accueil, et dans leur formation professionnelle. A l'entendre, demain, tous les émigrés qui arrivent manœuvres, repartiront techniciens, après que le gouvernement français aura mis à leur disposition toutes les ressources de son hospitalité.

Malheureusement, la réalité, celle d'aujourd'hui, et sûrement celle encore de demain, est beaucoup moins rose. Quelques invités, tels le consul d'Algérie ou un spécialiste marocain de l'alphabétisation, en ont témoigné par des faits et des chiffres. Et s'il ne fallait retenir qu'un seul de ces chiffres, on retiendrait celui-ci : il y a un cercueil de travailleur algérien qui arrive, tous les deux jours de France en Algérie.

Un des invités a expliqué qu'un homme en âge de travailler « coûte », avant qu'il ne soit « rentable », quinze millions d'anciens francs à la communauté, et que deux millions de travailleurs immigrés, cela représente une économie de six cent milliards de nouveaux francs pour l'Etat français ! Ce sont des chiffres que M. Dijoud n'a d'ailleurs pas contestés...

Car effectivement, l'immigration est un phénomène économique, lié au capitalisme, à l'inégalité du développement entre pays impérialistes et pays sous-développés, liés à la recherche du profit maximum qui est la règle d'or de la société bourgeoise.

Et si deux millions de travailleurs immigrés en France sont « nécessaires », comme il a été dit, c'est parce que ces travailleurs, sans qualification, acceptent, par force, les plus bas salaires et les travaux les plus rebutants, constituent une réserve de main-d'œuvre permettant aux patrons d'assurer leurs bénéfices et super-bénéfices.

Pascale ROBLET.

films

MARIAGE

de Claude LELOUCH

C'EST un film bien pessimiste qu'a réalisé là Claude Lelouch : l'histoire en cinq tableaux d'un ratage. Trente ans d'échec d'un couple suivi de dix ans en dix ans, de la fin de la Deuxième Guerre mondiale à nos jours.

En trente ans, le jeune couple de fiancés devient un couple de vieux sans ressort, sans joie, sans espoir. Lorsque le récit s'achève, ils n'ont plus rien à se dire, et pour retrouver un souvenir heureux, il leur faut remonter à trente ans en arrière, lorsque à peine mariés, le 6 juin 1944, ils prenaient possession de leur maison. Aucune des promesses qu'ils se faisaient n'ont été tenues : ils n'ont pas quitté leur village de la côte normande pour aller à Paris, leur maison est restée la même qu'au jour de leur emménagement, avec ses plombs qui sautent, ses canalisations qui cognent.

Elle, elle a vécu pendant trente ans d'une coquetterie minutieuse, de parquets cirés et de patins. Lui, s'est contenté d'avoir été, ce 6 juin 1944, par le fait du hasard, un « héros » de la résistance. Et nous les revoyons, tous les dix ans, au jour anniversaire de leur mariage, qui est en même temps celui du débarquement, passant des scènes de dépit et de jalousie, des menaces de divorce, à la coexistence silencieuse et haineuse, pour finir par un constat d'échec lamentable.

Malgré l'humour de certaines scènes, les sourires du spectateur, c'est là une histoire lamentable, qui laisse sur une impression désolante. Ni l'un ni l'autre des protagonistes, malgré leurs défauts, leur égoïsme ne méritaient cela. Le film est d'autant plus pessimiste que la fin laisse entendre qu'il en sera toujours ainsi pour bien des couples...

Pourtant, à bien les regarder tourner, se déchirer, se détruire mutuellement entre leurs quatre murs on est bien forcé de reconnaître que Lelouch exagère à peine le tableau qu'il donne du mariage. Parce qu'il est trop souvent une fin en soi, le mariage devient pour bien des gens une véritable prison : prisonniers de leurs murs, de leur « foyer », ils ne peuvent pas plus que le couple de Lelouch trouver d'autres perspectives, et sont condamnés au mieux à jouer pendant trente ans les tourtereaux et bien souvent à se fabriquer un petit enfer à leur mesure. Et parce qu'elle est dans son ensemble inhumaine la société bourgeoise a fait d'une de ses bases les plus solides, non seulement une institution, mais aussi un carcan.

André ROUSSEL.

Du procès de l'industrie pharmaceutique...

LE Fluocaril a l'énorme chance de bénéficier de l'existence de nombreux travaux sur l'utilité du fluor en pathologie dentaire, travaux dont il est juste de reconnaître que le fabricant les a financés généreusement. En pratique le Fluocaril n'est qu'un dentifrice, ni plus ni moins qu'une pâte destinée à se laver les dents et la bouche... Le brossage correct des dents... l'utilisation de minces filets d'eau tiède sous pression sont des moyens de propreté tout aussi efficaces ». « L'Acti 5 est un stimulant psychique et physique. Bénéficiant de la première place, par ordre alphabétique, dans la plupart des annuaires thérapeutiques, Acti 5 « associe les éléments essentiels à un meilleur épanouissement des principales fonctions organiques et mentales ». C'est son fabricant qui le dit... Le seul inconvénient d'Acti 5, c'est que son intérêt thérapeutique n'est pas démontrable... ». « Les mauvaises langues prétendent que la formule du Guronsan est celle d'une boisson gazeuse très populaire au Japon et vendue dans des distributeurs automatiques... ». Ces affirmations péremptoires sont extraites, parmi d'autres, du **Guide des médicaments les plus courants** (1) du Docteur Henri Pradal, en passe de devenir, en grande partie grâce à la publicité que lui ont faite les procès intentés par une douzaine de laboratoires pharmaceutiques, l'un des best-sellers de l'année, puisqu'il en est déjà à sa troisième édition.

Le livre du docteur Pradal, qui, comme son nom l'indique, se présente comme un guide décrivant et discutant cent spécialités choisies, un peu arbitrairement, parmi les plus prescrites ou les plus vendues (et qui ne sont pas toutes éreintées comme celles que nous venons de citer), n'est pas le seul livre actuellement sur le marché à faire le procès de certains agissements de l'industrie pharmaceutique. La même maison d'édition (Ed. du Seuil) a en particulier publié, en même temps que le livre du docteur Pradal, deux autres ouvrages consacrés à ce sujet : **Les trusts du médicament** (2) de Charles Levinson, et **L'invasion pharmaceutique** (3) de Jean-Pierre Dupuy et Serge Karsenty.

Le premier de ces deux ouvrages se présente comme un tableau de l'industrie pharmaceutique mondiale, montrant la place qu'y occupent les sociétés multinationales et la manière dont elles réalisent des bénéfices considérables. Le second se donne pour but d'essayer d'analyser, non seulement à travers les rapports laboratoires-médecins, mais également à travers les rapports médecins-malades, les raisons de l'augmentation incessante de la consommation pharmaceutique et de la non moins incessante apparition sur le marché de spécialités dont la plupart sont d'un intérêt thérapeutique pour le moins discutable, quand elles ne sont pas nouvelles que par le nom.

La Sécurité Sociale vache à lait de l'industrie pharmaceutique

La parution de ces ouvrages correspond à un intérêt certain du public pour ce sujet. L'industrie pharmaceutique est certes, quant au fond, une industrie comme les autres et elle est loin d'avoir le privilège des pratiques que dénonce Charles Levinson. Par exemple, les accords de cartel, comme celui que conclurent il y a quelques années quelques-uns des plus gros laboratoires américains, producteurs d'un antibiotique, la tétracycline, pour s'octroyer un super-bénéfice de monopole, sont monnaie courante dans toutes les branches industrielles. Et les profits qu'ils procurent aux capitalistes, pour être substantiels (au cours du procès de la tétracycline, intenté au titre de la loi anti-trust, le procureur général estima que le prix de vente au public de ce médicament était, du fait de l'accord incriminé, de treize à trente-deux fois supérieur à son prix de fabrication), ne sont pas fondamentalement d'une autre nature que ceux issus des autres branches de l'industrie. Mais c'est de la santé des hommes, de leur vie donc parfois, qu'il s'agit et la course au profit, les considérations purement mercantiles qui sont à la base de toute l'économie capitaliste, prennent un caractère encore plus scandaleux dans ce contexte.

Mais il n'y a pas que le grand public qui s'intéresse aux problèmes de l'industrie pharmaceutique, il y a aussi l'Etat, et pour de toutes autres raisons.

L'industrie pharmaceutique se trouve en effet dans une position très particulière, en ce sens qu'elle n'est pas confrontée au marché dans les mêmes conditions que les autres industries. D'abord parce que, lorsqu'il s'agit de biens de consommation classiques ou de biens d'équipement, le consommateur est en même temps l'acheteur et que c'est donc vers lui que doit se faire l'effort publicitaire, alors que, dans le marché du médicament, c'est au contraire vers un intermédiaire, le médecin prescripteur, que cet effort doit être dirigé (la part du marché constitué par les produits s'adressant directement au grand public étant très minoritaire). Ensuite, et c'est là que l'Etat est directement intéressé, parce que, dans la plupart des pays, et en particulier en France, la plus grande partie des dépenses médicales et pharmaceutiques est prise en charge par un système de Sécurité sociale. Les fonds de la Sécurité sociale française ne sont certes pas des fonds d'Etat, puisqu'ils proviennent des cotisations ouvrières et patronales et constituent en fait du salaire différé. Mais l'Etat est d'autant plus intéressé à leur bonne gestion qu'il a pris l'habitude de faire financer par la Sécurité sociale bien des dépenses qui normalement devraient lui incomber directement (construction d'hôpitaux, frais de recherches médicales et d'enseignement) et il est donc souvent tenté de restreindre la part du budget de la Sécurité sociale relative au remboursement de spécialités pharmaceutiques, soit en augmentant le ticket modérateur (la part payée par l'assuré lui-même), soit en intervenant par voie réglementaire sur le marché pharmaceutique.

A première vue, il n'y a certes rien de commun entre les buts que se proposent les auteurs des trois ouvrages que nous avons mentionnés et les intérêts de l'Etat. Le docteur Pradal se présente comme le champion du droit du grand public à l'information sur les produits pharmaceutiques. Levinson, militant syndicaliste (son livre est préfacé par un responsable de la fédération CFDT de la Chimie), entend lutter pour **« la reconnaissance internationale du droit inaliénable à la santé et de la libération des contraintes de l'entreprise privée et de ses bénéfices qu'il implique »**. Dupuy et Karsenty veulent **« briser la logique vicieuse de l'institution médico-pharmaceutique »**. Mais tous finissent par mettre en avant des solutions qui vont dans le sens de mesures souvent envisagées par le ministère de la Santé publique, à savoir le non-remboursement par la Sécurité sociale d'un grand nombre de spécialités pharmaceutiques.

Quand les contestataires veulent faire payer le consommateur

Comme le veut le plan de son ouvrage, le docteur Pradal procède, lui, au coup par coup. C'est ainsi que le chapitre consacré à l'Acti 5 (déjà cité) se termine par ces lignes sans équivoque : **« Toute la partie « psychique » de son efficacité ne pourrait qu'être augmentée par la prise en charge par son consommateur de l'intégralité de la dépense qu'Acti 5 représente »** ; préoccupation que l'on retrouve ailleurs : **« On peut également penser aux milliards que coûte à la Sécurité sociale l'aspirine prise en dehors de toute prescription médicale et « marquée » sur les ordonnances par complaisance rétroactive »** ; ou encore : **« Le Cogitum n'a jamais tué personne. C'est là tout de même un point important... Nous prendrons un plaisir certain à pouvoir en suivre la courbe des ventes, quand les 21 F de la boîte de Cogitum seront entièrement déboursables par son consommateur ».**

D'une façon plus générale, c'est un point de vue semblable qui est défendu par Levinson : **« Si les assurances-maladie nationales n'admettaient que des médicaments offrant toute sécurité, efficaces, d'un prix raisonnable et figurant dans une liste officielle, cela constituerait une contrainte économique directe sur l'établissement d'ordonnances abusives ».** Et, comme pour mieux illustrer à quelles conséquences peut mener le recours à l'Etat pour tenter de freiner la vente de spécialités considérées comme inefficaces, Levinson cite les cas du gouvernement « socialiste » suédois (pour lequel il éprouve visiblement une grande sympathie) qui, en janvier 1971, a pris une participation majoritaire dans toutes les pharmacies de détail du pays, et dont il décrit ainsi la politique des prix : **« Une augmentation des prix de vente de 4,2 % dut être appliquée dès septembre 1971 dans l'espoir de créer un équilibre... La répartition des augmentations avait été prévue pour décourager certains produits dépourvus d'intérêt médical... Un cas souvent cité est celui d'un remède de bonne femme dont le prix de vente a augmenté de 68 % au titre du nouveau système... ».** On ne saurait mieux dire qu'il s'agissait de faire payer les « bonnes femmes », et non les trusts !

On trouve également les mêmes idées chez Dupuy et Karsenty qui se déclarent partisans de la création d'un « Office national d'information médicale » chargé de **« se substituer à la trop laxiste Commission Coudurier** (la commission actuellement en place) **dans le choix des médicaments admis au remboursement par la Sécurité sociale ».** Et nos auteurs d'ajouter : **« Il ne paraît pas nécessaire de rendre plus contraignantes les conditions d'autorisation de mise sur le marché... dans la mesure... où il s'agit avant tout de provoquer un changement dans la politique de recherche des laboratoires. L'inscription sur la liste de remboursement par la Sécurité sociale est si importante pour la rentabilité d'un produit qu'il suffit d'agir à ce niveau ».**

Ces invocations à l'Etat pour qu'il réglemente de manière plus draconienne le remboursement d'un certain nombre de spécialités peuvent être entendues : nous l'avons vu, l'Etat a lui aussi intérêt à limiter les dépenses de la Sécurité sociale. Mais cela ne signifie évidemment pas que cette réglementation se fera dans l'intérêt du consommateur, c'est-à-dire du malade. D'une part parce que, si l'Etat décide de distribuer parcimonieusement les remboursements, il n'existe évidemment aucune garantie que le choix se fera uniquement en fonction de critères de valeur thérapeutique. A qui fera-t-on croire que les grands laboratoires, qui ont leurs entrées au ministère de la Santé publique, dont les dirigeants sont personnellement liés aux hauts fonctionnaires et aux hommes politiques, n'arriveront pas à obtenir des remboursements sans rapport avec l'intérêt réel de leurs produits ? D'autre part parce que, quand bien même la discrimination entre les différentes spécialités serait effectuée selon des critères purement scientifiques, il ne serait pas juste d'interdire aux travailleurs l'utilisation de tel ou tel médicament sous peine de non-remboursement.

Et il serait faux de croire que le non-remboursement aboutirait à une disparition de certaines spécialités du marché, ou à leur non-consommation par la population laborieuse. En permettant, sinon une publicité ouverte auprès du grand public (qui pourrait à la rigueur être interdite), du moins une publicité « clandestine », sous forme par exemple d'articles de journaux pseudo-scientifiques, le non-remboursement peut tout simplement amener la création d'un deuxième marché du médicament (car il n'est pas plus difficile de faire croire aux vertus de telle ou telle poudre de perlimpinpin qu'aux pouvoirs de Uri Geller). Et quelle mère de famille refusera de se laisser prescrire un produit non-remboursé, si on l'a convaincue que c'est nécessaire à la santé de son enfant ?

Changer la vie pour changer la médecine

S'il est vrai que bien des médicaments ont une efficacité douteuse et que l'augmentation de la consommation pharmaceutique correspond dans une large mesure au besoin de rechercher une béquille médicamenteuse pour affronter le mal de vivre dans cette société, ce n'est certainement pas en s'adressant à l'Etat, défenseur par vocation des intérêts des trusts, y compris des trusts pharmaceutiques, que l'on pourra résoudre ces problèmes. Ce n'est que par une élévation de la culture générale de la population d'une part et en changeant la vie d'autre part, que l'on pourra du même coup résoudre les problèmes particuliers posés par la consommation pharmaceutique.

Quant à arracher celle-ci à l'emprise des trusts, cela ne pourra se faire que par la suppression même de ces trusts. Le docteur Pradal, qui a fait toute sa carrière dans l'industrie pharmaceutique, n'aborde évidemment pas le problème. Dupuy et Karsenty se prononcent contre la nationalisation de l'industrie pharmaceutique. Levinson se déclare pour, là où les syndicats sont pour, et contre, là où ils sont contre. Mais il ne s'agit même pas de revendiquer la nationalisation de l'industrie pharmaceutique dans le cadre de la société capitaliste, qui risquerait fort, en confiant la production pharmaceutique à l'Etat des patrons, d'amener celui-ci à la gérer de la même manière qu'il gère les autres services publics, c'est-à-dire en les laissant aller à vau-l'eau. Il s'agit de voir que le cas de l'industrie pharmaceutique, industrie de la santé, ne fait qu'illustrer, encore un peu plus clairement que les autres, à quel point il est aberrant de voir des intérêts privés gérer pour leur seul profit toute la société. Il s'agit en un mot de montrer que, là aussi, le socialisme est la seule solution.

Quels que soient par ailleurs leur intérêt et leurs mérites, et quelles qu'aient été les intentions de leurs auteurs, qui importent finalement peu, les livres du docteur Pradal, de Charles Levinson et de Jean-Pierre Dupuy et Serge Karsenty, en cherchant des solutions aux problèmes qu'ils posent dans une réglementation plus draconienne par l'Etat du remboursement des médicaments par la Sécurité sociale, bien plus qu'aux super-bénéfices de l'industrie pharmaceutique, s'attaquent au droit à la santé, ou plus exactement au droit aux meilleurs soins possibles pour tous, dont ils se prétendent, à un titre ou à un autre, les défenseurs.

François DUBURG.

(1) Dr Henri Pradal : **Guide des médicaments les plus courants** - Ed. du Seuil - 9,90 F.

(2) Charles Levinson : **Les trusts du médicament** - Ed. du Seuil - 22 F.

(3) J.-P. Dupuy et S. Karsenty : **L'invasion pharmaceutique** - Ed. du Seuil - 32 F.

...à l'atteinte aux droits des assurés sociaux